CAUDRY

CONSEIL MUNICIPAL

Mes Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir sous ce pli le Procès-Verbal de la séance du **Conseil Municipal du Lundi 14 Avril 2025** qui sera soumis à votre approbation lors de notre prochaine réunion.

Il me serait agréable que vous fassiez connaître vos éventuelles remarques sur ce document auprès de Madame DEBOUDT, Directrice Générale des Services, avant la prochaine réunion, afin de me permettre de les étudier et d'y répondre.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie de croire, Chers Collègues, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,

VILLE DE CAUDRY (NORD)

Frédéric BRICOUT

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 14 AVRIL 2025 - 18 H 30 -

PROCÈS-VERBAL

Le Lundi 14 Avril 2025 , le Conseil Municipal de CAUDRY, régulièrement convoqué par courrier du 1er Avril 2025, s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Frédéric BRICOUT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Membres présents : M. BRICOUT Frédéric, Maire ; Mme MERY-DUEZ Anne-Sophie, M. POULAIN Bernard, Mme BERANGER Agnès, M. BONIFACE Didier, Mme TRIOUX-COURBET Sandrine, M. RIQUET Alain, Mme THUILLEZ Martine, M. DOYER Claude, Mme RICHOMME Liliane, Adjoints au Maire ; Mme PLUCHART Claudine, M. CHMIELEWSKI Dominique, M. DEVIENNE Marc, M. MARIN Yves, Mme CHATELAIN Nathalie, M. DEUDON José, Mme NAVEZ Patricia, M. DECALION Ismaël, Mme MATON Audrey, M. HISBERGUE Antoine, M. BAUDOUX Aurélien, Mme DEMARQUE Ophélie, M. COLLIN Denis, M. BAJODEK Alban, Mme DESREUMAUX Sophie, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Membres absents ayant donné procuration :
Mme DAUCHET Martine : procuration à Mme PLUCHART Claudine
Mme PRUVOT Brigitte : procuration à M. DECALION Ismaël
M. BALEDENT Matthieu : procuration à Mme MATON Audrey
Mme DENIZON-LEVEAUX Violenne : procuration à Mme RICHOMME Liliane
M. ROUSSEAU Jérémy : procuration à M. BAUDOUX Aurélien
Mme CAILLAUX Céline : procuration à Mme THUILLEZ Martine
M. BRULANT Damien : procuration à M. HISBERGUE Antoine

Membre absent excusé :
Mme DISDIER Mélanie

Est désigné secrétaire de séance : Mme DEMARQUE Ophélie

Monsieur le Maire : *Messieurs, dames, bonsoir, nous allons procéder à l'appel.*

Monsieur le Maire procède à l'appel.

Monsieur le Maire : Messieurs, dames, nous allons passer au premier point de l'ordre du jour, donc l'approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 18 mars 2025.

- APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2025

Procès verbal distribué le 27/03/2025

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
1 CONTRE : MME DESREUMAUX

Affaire suivie par Madame DEBOUDT, Directrice Générale des Services

Monsieur le Maire : *On passe au point suivant, décisions budgétaires. Il convient d'élire un président pour procéder aux débats des votes sur les comptes administratifs, sur le budget annexe Pompes Funèbres et Le Millenium. Qui est candidat pour être président ? Une candidate, Agnès BERANGER, je pense que ce n'est pas la peine de passer au vote. Agnès BERANGER, félicitations pour ton élection à la présidence de ces débats.*

1. DÉCISIONS BUDGÉTAIRES

ÉLECTION D'UN PRÉSIDENT POUR PROCÉDER AU DÉBAT ET AU VOTE SUR LES COMPTES ADMINISTRATIFS DE LA VILLE ET DES BUDGETS ANNEXES POMPES FUNÈBRES ET LE MILLÉNIUM

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les séances où le compte administratif du Maire est débattu, le Conseil Municipal doit élire son président. Le Maire peut assister au débat mais doit se retirer au moment du vote.

Monsieur le Maire propose de désigner Madame Agnès BÉRANGER en qualité de Présidente et de procéder au vote à main levée pour procéder à cette désignation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Affaire suivie par Madame DEBOUDT, Directrice Générale des Services
Délibération transmise en sous-préfecture le 24/04/2025

2. BUDGET ANNEXE « RÉGIE MUNICIPALE DES POMPES FUNÈBRES » - COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 27 mars 2025,

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'état globalisé des sections d'investissement et fonctionnement de l'exercice 2024 ci-après.

Libellés	Section d'investissement		Section de fonctionnement		Totaux cumulés	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Opérations de l'exercice						
- Titres émis	17 146,15 €		717 011,29 €		734 157,44 €	
- Mandats émis		579,67 €		725 397,95 €		725 977,62 €
Résultats de l'exercice	16 566,48 €		-8 386,66 €		8 179,82 €	
Résultats reportés	3 247,65 €		329 487,07 €		332 734,72 €	
Résultats de clôture	19 814,13 €		321 100,41 €		340 914,54 €	
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €
Résultats définitifs	19 814,13 €		321 100,41 €		340 914,54 €	

Monsieur le Maire : *Un bon résultat d'exercice de 340 914,54 € donc bravo à nos services des pompes funèbres pour ce beau travail réalisé.*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
2 ABSTENTIONS : M. BAJODEK - Mme DESREUMAUX

MONSIEUR LE MAIRE S'EST RETIRÉ ET N'A PAS PARTICIPÉ AU VOTE

Affaire suivie par Madame DEBOUDT, Directrice Générale des Services et Monsieur HISBERGUE, Directeur des Finances
Délibération transmise en sous-préfecture le 21/03/2025

3. BUDGET ANNEXE « RÉGIE MUNICIPALE DES POMPES FUNÈBRES » - AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024

Le Conseil Municipal,
Vu l'avis favorable de la commission des finances du 27 mars 2025,
Vu l'instruction M4
Statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2024,

Constate que le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 fait apparaître un excédent d'investissement de 16.566,48 €, et un déficit de fonctionnement de 8.386,66 €, dont détail ci-dessous :

En section d'investissement

Total des recettes	17 146,15 €
Total des dépenses	579,67 €
Résultat de l'année 2024 (excédent)	16 566,48 €
Résultat antérieur (excédent)	3 247,65 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2024 (excédent)	19 814,13 €
Restes à réaliser en dépenses (0,00 €)	0,00 €
Restes à réaliser en recettes (0,00 €)	
Résultat cumulé à fin 2024 (excédent)	19 814,13 €

En section de fonctionnement

Total des recettes	717 011,29 €
Total des dépenses	725 397,95 €
Résultat de l'année 2024 (déficit)	-8 386,66 €
Résultat antérieur (excédent)	329 487,07 €
Part affectée à l'investissement en 2024	0,00 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2024 (excédent)	321 100,41 €

Résultat global à la clôture de l'exercice 2024 (Excédent)	**340 914,54 €**
Résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2024 (Excédent) (Restes à réaliser inclus)	**340 914,54 €**

Madame Agnès BERANGER, Adjointe au Maire, propose :

- d'affecter le résultat de fonctionnement au débit du compte "110 report à nouveau" (solde créditeur) pour 321.100,41 €, montant qui sera repris en recettes de fonctionnement au Budget Primitif 2025, ligne budgétaire "002-résultat d'exploitation reporté (excédent)".

Madame Agnès BERANGER informe que :

- Le résultat de clôture de l'exercice 2024 de la section d'investissement d'un montant de 19.814,13 € sera repris au Budget Primitif 2025, en recettes, ligne budgétaire "001-Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (excédent)".

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
2 ABSTENTIONS : M BAJODEK - MME DESREUMAUX

Affaire suivie par Madame DEBOUDT, Directrice Générale des Services et Monsieur HISBERGUE, Directeur des Finances
Délibération transmise en sous-préfecture le 24/04/2025

4. BUDGET ANNEXE « RÉGIE MUNICIPALE DES POMPES FUNÈBRES » - BUDGET PRIMITIF 2025

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 27 mars 2025,

Madame BERANGER, Adjointe au Maire, soumet à l'approbation du Conseil Municipal, pour l'exercice 2025, le projet de budget primitif annexe suivant.

Monsieur le Maire : *Messieurs, dames, des questions, des remarques par rapport à ce budget primitif qui vous est proposé ?*

Madame DESREUMAUX : *Bonsoir à toutes et à tous. J'ai une question. Avez-vous pour objectif à moyen ou long terme de passer les charges à caractère personnel, de frais personnel dans le budget de la ville ou les laisser là, ici, dans le budget des pompes funèbres ?*

Monsieur le Maire : *Non, tout le personnel est repris dans les pompes funèbres.*

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
1 CONTRE : Mme DESREUMAUX
1 ABSTENTION : M. BAJODEK

Affaire suivie par Madame DEBOUDT, Directrice Générale des Services et Monsieur HISBERGUE, Directeur des Finances
Délibération transmise en sous-préfecture le 24/04/2025

5. BUDGET ANNEXE « CINÉMA LE MILLÉNIUM » - COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 27 mars 2025,

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le détail des sections d'investissement et de fonctionnement de l'exercice 2024 ci-après.

Libellés	Section d'investissement		Section de fonctionnement		Totaux cumulés	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Opérations de l'exercice						
- Titres émis	0,00 €		222 928,98 €		222 928,98 €	
- Mandats émis		0,00 €		196 195,07 €		196 195,07 €
Résultats de l'exercice	0,00 €		26 733,91 €		26 733,91 €	
Résultats reportés	0,00 €		10 234,48 €		10 234,48 €	
Résultats définitifs	0,00 €		36 968,39 €		36 968,39 €	

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
2 ABSTENTIONS : M. BAJODEK - Mme DESREUMAUX

MONSIEUR LE MAIRE S'EST RETIRÉ ET N'A PAS PARTICIPÉ AU VOTE

Affaire suivie par Madame DEBOUDT, Directrice Générale des Services et Monsieur HISBERGUE, Directeur des Finances
Délibération transmise en sous-préfecture le 24/04/2025

6. BUDGET ANNEXE « CINÉMA LE MILLÉNIUM » - AFFECTATION DU RÉSULTAT 2024

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 27 mars 2025,

Statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2024,

Constate que le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 fait apparaître un résultat d'investissement nul et un excédent de fonctionnement de 26.733,91 €, dont détail ci-dessous :

En section de fonctionnement

Total des recettes	222 928,98 €
Total des dépenses	196 195,07 €
Résultat de l'année 2024 (Excédent)	26 733,91 €
Résultat antérieur (Excédent)	10 234,48 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2024 (Excédent)	36 968,39 €

Résultat global à la clôture de l'exercice 2024 (Excédent)	**36 968,39 €**

Madame BERANGER, Adjointe au Maire, propose :

- d'affecter le résultat de fonctionnement au dédit du compte "110 report à nouveau" (solde créditeur) pour 36.968,39 €, montant qui sera repris en recettes de fonctionnement au budget primitif 2025 sur la ligne budgétaire "002-résultat d'exploitation reporté (excédent)".

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
2 ABSTENTIONS : M. BAJODEK - MME DESREUMAUX

Affaire suivie par Madame DEBOUDT, Directrice Générale des Services et Monsieur HISBERGUE, Directeur des Finances
Délibération transmise en sous-préfecture le 24/04/2025

7. BUDGET ANNEXE « CINÉMA LE MILLÉNIUM » - BUDGET PRIMITIF 2025

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 27 mars 2025

Madame Agnès BERANGER, Adjointe au Maire, soumet à l'approbation du Conseil Municipal, pour l'exercice 2025, le projet de Budget Primitif annexe suivant.

Madame DESREUMAUX : *Alors, il y a une question.*

Monsieur le Maire : *Oui*

Madame DESREUMAUX : *Est-ce que vous envisagez d'intégrer des agents qui sont actuellement sur le compte de la ville, du budget principal au budget annexe du cinéma Le Millenium ?*

Monsieur le Maire : *Non pas particulièrement.*

Madame DESREUMAUX : *Vous êtes sûr ?*

Monsieur le Maire : *Oui, pas particulièrement.*

Madame DESREUMAUX : *Alors, « Pas particulièrement », c'est oui ou c'est non ?*

Monsieur le Maire : *C'est non. Vous avez pu lire le budget primitif, Madame, c'est dedans.*

Madame DESREUMAUX : *... Je vous parle à moyen terme...*

Monsieur le Maire : *... budget primitif c'est ce qu'on a prévu de faire...*

Madame DESREUMAUX : *... je vous parle à moyen terme ou à long terme.*

Monsieur le Maire : *Le budget primitif, Madame, c'est ce que vous venez de lire et donc vous avez les charges de personnel et il n'y a pas d'intégration des gens qui sont sur le budget principal de la commune.*

Madame DESREUMAUX : *Avons-nous l'engagement que dans les années à venir, il sera toujours de même ?*

Monsieur le Maire : *Quel est le problème, Madame, dites-moi ?*

Madame DESREUMAUX : *Je vous pose une question. Il suffit simplement d'y répondre.*

Monsieur le Maire : *Le budget primitif pour les années à venir, je ne l'ai pas, Madame. On fait celui du prochain exercice, tout simplement.*

Madame DESREUMAUX : *D'accord, donc je dois rester sur ce que j'ai entendu en commission des finances il y a une quinzaine de jours ?*

Monsieur le Maire : *C'est-à-dire ?*

Madame DESREUMAUX : *Que vous réintégreriez peut-être des agents...*

Monsieur le Maire : *... Non, ce n'est pas ce que j'ai dit, Madame.*

Madame DESREUMAUX : *Ah... alors, vous avez dit quoi ?*

Monsieur le Maire : *Alors, j'ai dit, et il y avait beaucoup de monde qui était présent, j'ai dit que ce résultat était à modérer, puisque plusieurs agents du cinéma, les salaires de plusieurs agents du cinéma sont sur le budget principal de la ville et que si jamais on les mettait dans le budget du Millénium, le Millénium serait largement en déficit.*

Madame DESREUMAUX : *Très bien, donc on n'envisage pas de passer ces agents ?*

Monsieur le Maire : *Sauf si on veut faire apparaître un gros déficit pour le Millénium, on peut le faire.*

Madame DESREUMAUX : *Et donc la mort prévue du Millénium.*

Propos inaudibles dans la salle.

Monsieur le Maire : *Madame, vous avez, c'est une question d'écriture. Si on met les salaires des gens du Millénium qui sont actuellement dans la ville, si on les met dans le Millénium, on devra verser une grosse subvention d'équilibre, donc finalement ça revient au même, sauf que là, on affiche un résultat... mais je pensais que vous connaissiez ce sujet par cœur, par rapport à l'association Le Millénium contre-attaque donc, vous voyez quand on défend le Millénium, on se rend compte que Le Millénium n'est pas rentable, pas du tout.*

Propos inaudibles dans la salle

Monsieur le Maire : *Pardon ?*

Monsieur BAJODEK : *Il y a beaucoup d'équipements comme ça qui ne sont pas rentables. C'est le principe aussi du social.*

Monsieur le Maire : *Surtout la culture. Non, mais je dis ça à Madame DESREUMAUX qui aurait dû voir que tous les salariés n'étaient pas sur le budget du Millenium.*

Madame DESREUMAUX : *OK donc Spoiler Alert, très certainement que si l'on veut éteindre notre Millenium, il suffira d'intégrer ce personnel au compte du Millenium, et ce qui permettra...*

Monsieur le Maire : *... ah si on veut vraiment...*

Madame DESREUMAUX : *... et ce qui permettra aussi, du coup, une installation pleine et effective du cinéma de la zone de périphérie de la zone commerciale.*

Monsieur le Maire : *Madame, si on veut être vraiment dans la réalité, on peut vous faire la projection avec les gens qui sont sur le budget principal de la ville, on peut les mettre dans le Millénium et on verra ce que ça donne. Là, vous aurez vraiment la réalité et on se rend compte que Le Millénium est un outil qui n'est pas du tout rentable, qui coûte pas mal d'argent.*

Madame DESREUMAUX : *Moi ce que j'aime beaucoup avec vous, lors du reflet de la réalité, c'est comme avec le CCAS, du jour au lendemain, on apprend que le CCAS n'a plus de sous pour pouvoir garder son service d'aide à la personne. Là, on est exactement dans la même chose. On est en train petit à petit de souffler la dernière bougie du Millenium.*

Monsieur le Maire : *Madame, je ne sais pas, quel niveau vous avez, mais tout le monde ici présent était au courant que le SAD était en gros déficit et qu'on creusait notre déficit chaque année. On était arrivé à 10 millions d'euros. Une entreprise qui fonctionne avec 10 millions d'euros de déficit, je n'ai pas encore vu. Une entreprise privée quand elle a quelques centaines de milliers d'euros de déficit, on la fait fermer.*

Madame DESREUMAUX : *Je vais aussi vous demander...*

Monsieur le Maire : *... non mais Madame, je continue...*

Madame DESREUMAUX : *... non mais je vais aussi vous demander d'arrêter de me dénigrer comme vous le faites et de retirer vos propos parce que vous n'avez pas à me demander quel niveau j'ai.*

Monsieur le Maire : *Je n'ai pas à retirer... Non mais Madame, ne posez pas des questions... Vous êtes en train de dire que personne n'est au courant, tout le monde ici et vous avez participé au débat, madame. Vous le saviez très bien que le SAD était en déficit, tout le monde le savait. Donc ne dites pas que vous ne le saviez pas. Il faut être honnête des fois.*

Madame DESREUMAUX : *Je vous retourne le compliment et je vous demande d'arrêter et je vous demande aussi de vous excuser pour les propos que vous avez tenus à mon encontre.*

Monsieur le Maire : Bien sûr. Tout à fait, Madame. Allez, Messieurs, dames.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
1 CONTRE : Mme DESREUMAUX
1 ABSTENTION : M. BAJODEK

Affaire suivie par Madame DEBOUDT, Directrice Générale des Services et Monsieur HISBERGUE, Directeur des Finances
Délibération transmise en sous-préfecture le 24/04/2025

8. BUDGET PRINCIPAL "VILLE DE CAUDRY" - COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 27 mars 2025,

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'état globalisé des sections d'investissement et de fonctionnement de l'exercice 2024 ci-après.

Libellés	Section d'investissement		Section de fonctionnement		Totaux cumulés	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Opérations de l'exercice						
- Titres émis	8 381 385,66 €		22 343 700,31 €		30 725 085,97 €	
- Mandats émis		6 831 225,31 €		21 159 496,23 €		27 990 721,54 €
Résultats de l'exercice	1 550 160,35 €		1 184 204,08 €		2 734 364,43 €	
Résultats reportés	-3 925 685,17 €		6 120 735,81 €		2 195 050,64 €	
Résultats de clôture	-2 375 524,82 €		7 304 939,89 €		4 929 415,07 €	
Restes à réaliser	1 215 986,84 €	453 570,15 €	0,00 €	0,00 €	762 416,69 €	
Résultats définitifs	-1 613 108,13 €		7 304 939,89 €		5 691 831,76 €	

Madame BERANGER : *Il n'y a pas de question ni d'intervention ?*

Monsieur le Maire : *Simplement, Messieurs, dames, pour les gens dans le public, on termine avec un résultat excédentaire de 5,7 millions pour le budget principal de la ville, auquel on peut rajouter, puisque c'est un tout, le budget annexe du Millenium et le budget annexe des Pompes Funèbres. Ça nous fait un résultat excédentaire, tous comptes confondus, de plus de 6 millions d'euros. Donc des comptes sains et une bonne gestion.*

Monsieur BAJODEK : *J'allais simplement vous interroger justement si vous pouvez nous en donner un petit peu les principales raisons et le contenu parce que le legs a fort à voir là-dedans, mais il y a aussi d'autres raisons donc si vous pouviez aussi un peu développer par rapport à ça.*

Monsieur le Maire : *La dernière fois, vous n'étiez pas là, je crois, pour le DOB, on a donné les grandes raisons. Donc un désendettement de 6 450 000 € entre 2017 et 2025, on s'est désendetté de 6 450 000 €. Compte 012, les frais de personnel, qui est en dessous de la moyenne régionale et de la moyenne nationale donc à Caudry, on est à 662 € par habitant pour les charges de personnel, au niveau régional, on est à 696 € par habitant, au niveau national 712 € par habitant. Après, des charges à caractère général qui sont en baisse. Voilà à peu près les grandes raisons.*

Monsieur BAJODEK : *On a terminé un mandat où effectivement il y avait relativement peu d'épargne au niveau de la commune. Là, aujourd'hui, elle est principalement abondée par la manne financière qu'a représenté le leg. À ce niveau-là, j'ai pu relever deux articles dans la Presse, dans La Voix du Nord, qui semblaient se contredire. J'aurais bien aimé, si c'était possible, et je prends à partie un peu la presse aujourd'hui, d'avoir une totale transparence sur ce qui a été versé, ce qui, au niveau des impôts, a été retiré à la commune puisqu'on nous disait aux alentours de 9 millions d'euros, puis finalement, c'étaient, je crois, 5,4 millions qui avaient été perçus par la commune donc j'aurais bien voulu savoir le contenu de tout ça, si c'était le mobilier, si c'était pour les raisons immobilières. Je pense qu'à une époque comme celle-ci, ce serait vraiment très intéressant qu'on puisse avoir, messieurs et mesdames les journalistes, un article de fond là-dessus qui nous permettrait un peu de retracer tout ça parce que forcément, et on ne peut que s'en féliciter, je veux dire du désendettement de la ville, quand on a des mannes financières comme ça, on rembourse les emprunts et on n'a plus besoin d'en contracter de nouveau, donc mécaniquement, on se désendette.*

Monsieur le Maire : *Alors, techniquement, messieurs, dames, on empruntait deux millions chaque année. C'est ça, Jérôme ? On n'a pas emprunté pendant combien de temps ? Donc 2022, 2023. Ça fait deux ans, qu'on n'a pas emprunté les deux millions, donc virtuellement, on serait à neuf millions si on avait emprunté. On a fait le choix de se désendetter. Quand on est trop endetté, ça ne va pas. Quand on se désendette, ça ne va pas non plus.*

Monsieur BAJODEK : *Ce n'est pas ça. C'est juste que je demande. Ça veut dire que concrètement, quelle est la somme qui a été versée pour le legs Sandras à la ville ?*

Monsieur le Maire : *C'est un peu plus de cinq millions. Mais bon, vous êtes d'accord, par rapport aux deux années où on n'a pas emprunté les deux millions ?*

Monsieur BAJODEK : *C'est-à-dire que moi ce que je serai d'accord, c'est de voir les papiers du legs, en fait si vous voulez, de voir ce qui le compose, quel montant c'était et effectivement, après derrière je pense que c'est...*

Monsieur le Maire : *... Oui mais vous êtes d'accord que si on avait emprunté deux millions l'année dernière et deux millions l'année d'avant, virtuellement, on serait à neuf millions...*

Monsieur BAJODEK : *... je suis d'accord que quand on a...*

Monsieur le Maire : *... on serait à 9 millions de résultats.*

Monsieur BAJODEK : *Quand on a des annuités et qu'on rembourse, tout est dans la subtilité, quand on a des annuités, qu'on les rembourse et qu'effectivement on ne creuse pas en empruntant de nouveau, mécaniquement, on se désendette. Ce qui s'est en partie passé pour la ville tout en gardant une forte épargne.*

Monsieur le Maire : *Voilà.*

Monsieur BAJODEK : *Je demande juste simplement la totale transparence. On sait à quel point c'est important sur les aspects financiers, on ne va pas revenir dans le passé. Je demande la totale transparence par rapport à ça parce que forcément, c'est un produit exceptionnel et je pense que pour le coup, chaque citoyen a certainement envie de savoir ce qui a été touché à l'euro près et comment ça a été tout simplement utilisé.*

Monsieur le Maire : *5 633 000.*

Monsieur BAJODEK : *Oui, j'attends l'article de fond.*

Monsieur le Maire : *Donc Messieurs, dames, ce qu'il faut retenir, c'est que virtuellement, si on n'avait pas fait le choix de se désendetter, on serait à 9 630 000 de résultat.*

Madame DESREUMAUX : *Juste pour une précision, s'il vous plaît. En 2024, les deux millions ont été empruntés ? En 2024, les deux millions ont été empruntés. Je vous remercie.*

Madame BERANGER : *On peut passer au vote.*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
2 ABSTENTIONS : M. BAJODEK - Mme DESREUMAUX

MONSIEUR LE MAIRE S'EST RETIRÉ ET N'A PAS PARTICIPÉ AU VOTE

Affaire suivie par Madame DEBOUDT, Directrice Générale des Services et Monsieur HISBERGUE, Directeur des Finances
Délibération transmise en sous-préfecture le 24/04/2025

9. BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DE CAUDRY - AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 27 mars 2025,

Statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2024,

En section d'investissement

Total des recettes	8 381 385,66 €
Total des dépenses	6 831 225,31 €
Résultat de l'année 2024 (excédent)	1 550 160,35 €
Résultat antérieur (déficit)	-3 925 685,17 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2024 (déficit)	-2 375 524,82 €
Restes à réaliser en recettes	1 215 986,84 €
Restes à réaliser en dépenses	453 570,15 €
Résultat cumulé à fin 2024 (déficit)	-1 613 108,13 €

En section de fonctionnement

Total des recettes	22 343 700,31 €
Total des dépenses	21 159 496,23 €
Résultat de l'année 2024 (excédent)	1 184 204,08 €
Résultat antérieur (excédent)	9 622 338,20 €
Part affectée à l'investissement en 2024	-3 501 602,39 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2024 (excédent)	7 304 939,89 €

Résultat global à la clôture de l'exercice 2024 (Excédent)	**4 929 415,07 €**
Résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2024 (Excédent) (Restes à réaliser inclus)	**5 691 831,76 €**

Madame Agnès BERANGER, Adjointe au Maire, propose :

- de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement en affectant une partie des résultats de fonctionnement au crédit du compte "1068 Réserves – Excédents de fonctionnement capitalisés" pour 1.613.108,13 €, montant qui sera repris au budget primitif 2025 en recettes d'investissement au compte précité.

- d'affecter le solde du résultat de fonctionnement en report à nouveau destiné au financement des charges d'exploitation, par le crédit du compte "110 report à nouveau" (solde créditeur) pour 5.691.831,76 €, montant qui sera repris en recettes au budget primitif 2025 sur la ligne budgétaire "002 – Excédents antérieurs reportés".

Madame BERANGER informe que :

- Le résultat de clôture de l'exercice 2024 (déficit), de la section d'investissement, d'un montant de 2.375.524,82 € sera repris en dépenses au budget primitif 2025 sur la ligne budgétaire "001 – déficit d'investissement reporté".

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
2 ABSTENTIONS : M. BAJODEK - MME DESREUMAUX

Affaire suivie par Madame DEBOUDT, Directrice Générale des Services et Monsieur HISBERGUE, Directeur des Finances
Délibération transmise en sous-préfecture le 24/04/2025

10. FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DIRECTE LOCALE 2025

Monsieur Claude DOYER, Adjoint au Maire, indique, à l'Assemblée, que le projet de budget primitif 2025 a été élaboré en tenant compte, en matière d'impôts locaux, du maintien des taux d'imposition.

Il rappelle qu'en application de l'article 16 de la Loi de Finances pour 2020, les parts communales et départementales de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) ont été fusionnées pour être affectées depuis 2021 aux communes en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

(Pour mémoire : taux TFPB communal 2020 : 19,51 %
taux TFPB départemental 2020 : 19,29 %)

Un coefficient correcteur vient neutraliser les sur ou sous-compensation des effets liés à la diminution de moitié de la valeur locative des locaux industriels (valeur de taux de 2020).

Monsieur DOYER rappelle que l'article 16 de la loi 2019-1479 de finances pour 2020 a supprimé la taxe d'habitation sur l'habitation principale à compter de l'année 2023 (TH).

Ainsi, à compter de 2023, la taxe d'habitation ne persiste que pour les résidences secondaires (THRS) et les autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Son taux doit être voté annuellement avant le 15 avril (article 1631 A du CGI).

Monsieur DOYER propose donc, au Conseil Municipal, de maintenir, pour la 19ème année consécutive, s'agissant des taux communaux, les taux d'imposition directe locale fixés comme suit :

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) :	19,37 %
Taxe foncière (bâti) :	38,80 %
Taxe foncière (non bâti) :	44,40 %

Monsieur le Maire : *Messieurs, dames, deux points importants. Effectivement, pour la 19ème année consécutive, nous n'augmenterons pas nos impôts locaux. C'est la première chose. Deuxième chose, pour la strate des villes de 10 000 à 20 000 habitants, Caudry a le quatrième meilleur taux de taxe foncière, voilà donc une bonne nouvelle, on a des faibles taux de taxe foncière et nous n'allons pas les augmenter pour la 19ème année consécutive. On vous propose, Messieurs, dames, de bien vouloir acter ...*

Madame DESREUMAUX : *Excusez-moi.*

Monsieur le Maire : *Oui ?*

Madame DESREUMAUX : *Il vient de se produire un abus de langage autour de cette table, vous avez dit...*

Monsieur le Maire : *Retirez ces propos, Madame, et excusez-vous.*

Madame DESREUMAUX : *Il y a un abus de langage autour de cette table, vous avez dit que les impôts n'augmenteront pas. Nous le savons tous que vous avez un moyen mécanique de ne pas augmenter les impôts des caudrésiens, en abaissant ce taux, or, le taux ne bouge pas, les bases de l'État vont augmenter, CQFD, vos impôts, chers caudrésiens, vont augmenter.*

Monsieur le Maire : *Je vous confirme, Madame, que les taux communaux de taxe foncière n'ont pas augmenté depuis 19 ans et ne vont pas augmenter cette année, comme vous venez de le dire, ce sont les bases...*

Madame DESREUMAUX : *… Mais c'est...*

Monsieur le Maire : *... Laissez-moi terminer, Madame, s'il vous plaît, les bases, c'est l'État qui remonte les bases et c'est pour toutes les communes de France la même chose. Donc nous, notre décision aujourd'hui, elle est sur les taux communaux de taxe foncière. Vous le voyez, c'est noté noir sur blanc, pour la 19e année consécutive, nous ne les augmenterons pas et nous sommes, je vous le confirme, classés quatrième ville avec le meilleur taux de taxe foncière pour la strate des 10 000 à 20 000 habitants du Nord.*

Madame DESREUMAUX : *Taux que mécaniquement, vous pourriez baisser.*

Monsieur le Maire : *Oui, Madame. Continuez votre clientélisme. Mais bon, je vous l'ai expliqué l'autre jour, Madame, baisser c'est ne plus investir, c'est baisser la qualité de service. Effectivement, on pourrait baisser...*

Madame DESREUMAUX : *... C'est sûr qu'en baissant les charges de personnel, la qualité de service doit être meilleure.*

Monsieur le Maire : *... Non, les charges de personnel ne sont pas baissées, elles sont maintenues, c'est différent. Puis ça se passe très bien, on est la 176ème commune de France sur 37 000 à avoir la quatrième fleur. Je pense que si on n'avait pas assez de personnel, on n'aurait jamais eu cette quatrième fleur et puis on rend des services qui sont impeccables, donc on est très content, c'est bien géré.*

Monsieur COLLIN : *S'il vous plaît, Monsieur le Maire.*

Monsieur le Maire : *Oui*

Monsieur COLLIN : *Moi, j'aurais souhaité qu'on baisse quand même un peu les taux de base au niveau foncier parce que c'est la partie foncière qui charge le plus, donc la valeur locative elle augmente de 1,7 %. Je ne sais pas combien représenterait la baisse de 1 % du taux de foncier.*

Monsieur le Maire : *Beaucoup.*

Monsieur COLLIN : *Ce n'est pas dans les 100 000 €, non ?*

Propos inaudibles dans la salle.

Monsieur COLLIN : *C'est vrai que c'est dommage que la taxe d'habitation ait disparu. Tant mieux, on en profite, mais indirectement, c'est les fonciers qui compatissent et vu le coût de la vie actuellement, vu les problèmes rencontrés, tout augmente...*

Monsieur le Maire : *... les propriétaires, oui...*

Monsieur COLLIN : *ça augmente encore de 1,7 % ceux qui payent 100 € ou 1 000 €, il y a quand même...*

Monsieur le Maire : *... Oui mais c'est pas...*

Monsieur COLLIN : *... pour tous les services rendus, c'est vrai, il y a quand même un service rendu. Vous avez parlé tout à l'heure du SAD. Je suis d'accord, je ne suis pas intervenu, mais je pense qu'on aurait dû faire quelque chose pour le sauver parce que tous les déficits, ...*

Monsieur le Maire : *... alors, alors.... là, excusez-moi Monsieur COLLIN, là vous me demandez de baisser les impôts et en fait pour sauver le SAD, il fallait augmenter les...*

Monsieur COLLIN : *… Pas forcément ...*

Monsieur le Maire : *...Si, si. Fallait augmenter les participations des bénéficiaires. Donc à un moment, il ne faut pas...*

Monsieur COLLIN : *Oui, oui... mais pas de beaucoup et en plus il y avait une réduction de 50%...bon il y avait cette partie là...*

Monsieur le Maire : *... C'était 23, aujourd'hui, ils sont à 30 € de l'heure, il fallait passer de 23 à 30, ça faisait 7 € de l'heure pour les bénéficiaires, des gens qui n'ont pas d'argent.*

Monsieur COLLIN : *... Progressivement...*

Monsieur le Maire : *...Il ne faut pas...*

Propos inaudibles Monsieur RIQUET.

Monsieur COLLIN : *Oui on l'a dit, mais beaucoup le font. Beaucoup de communes en France ont en charge le SAD, les CCAS, non mais là, c'est parce que par rapport à la valeur foncière, moi je trouve qu'on aurait pu faire un geste.*

Monsieur le Maire : *Oui mais on a la chance d'être le quatrième meilleur taux du Nord.*

Monsieur COLLIN : *Je comprends.*

Monsieur le Maire : *Et ça, parce que nous avons préféré à l'époque, je salue la présence de mon prédécesseur qui a préféré, plutôt que de mettre de la pression fiscale sur les Caudrésiens, a préféré emprunter au moment où les taux étaient très, très intéressants parce qu'on a eu des emprunts à moins de 1 %. C'était de la bonne gestion. Aujourd'hui, ces emprunts à moins de 1 % qu'on a eu nous permettent de faire des placements, vous l'avez vu, il y a quelque temps, on faisait des placements... à combien on était, Jérôme, les placements ? Les placements, les comptes à terme, on était à combien en taux ?*

Monsieur COLLIN : *Deux, trois.*

Monsieur le Maire : *On a eu du 4,5 en compte à terme. Donc on a emprunté à 0,76 et on plaçait à 4,5. C'est pas mal ça.*

Monsieur COLLIN : *Oui mais ça risque de chuter aussi.*

Monsieur BAJODEK : *Merci. J'avais deux interventions. Sur les comptes à terme, ce n'est pas tous les produits qu'on peut placer. Donc là, une fois de plus, on peut y mettre l'argent pour se le faire rémunérer uniquement par rapport à ce qu'on a touché du legs. On ne peut pas mettre son épargne comme ça, comme on voudrait pour se dire allez on compense les taux d'intérêts qu'on a de l'autre côté. C'est juste une remarque d'ordre technique et une fois de plus aussi pour éclairer le débat. Par contre, je tenais, pendant la campagne d'il y a quelques années, dernière campagne municipale, vous aviez pris l'engagement de ne pas augmenter les impôts. J'avais émis à l'époque quelques doutes par rapport à ça. Vous avez tenu votre engagement. Je tenais justement à vous féliciter tout simplement pour ça parce que quand c'est bien, il faut le dire aussi.*

Monsieur le Maire : *Merci bien.*

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
1 CONTRE : Mme DESREUMAUX
1 ABSTENTION : M. COLLIN

Affaire suivie par Madame DEBOUDT, Directrice Générale des Services
Délibération transmise en sous-préfecture le 24/04/2025

11. BUDGET PRINCIPAL « VILLE DE CAUDRY » - BUDGET PRIMITIF 2025

Madame Agnès BERANGER, Adjointe au Maire, soumet à l'approbation du Conseil Municipal le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2025.

Son montant total s'élève à 42.228.036,52 €. Pour information, le BP 2024 s'établissait à 43.571.836,20 €.

Le présent projet de budget se décompose en :

1) une section de fonctionnement pour 27.593.455,09 € soit une baisse de 0,79 % par rapport au BP 2024
2) une section d'investissement pour 14.634.581,43 € soit une baisse de 7,89 % par rapport au BP 2024.

Ce budget s'équilibre

- en section de fonctionnement à 27.593.455,09 €
- en section d'investissement à 14.634.581,43 €

- Le virement de la section de fonctionnement s'élève à 6.528.292,45 €

- En section d'investissement sont principalement inscrits :
  - un emprunt de 2 000 000,00 €
  - le besoin de couverture de 2024 en section d'investissement de 1 613 108,13 €
  - chapitre 20 - Études et immobilisations incorporelles 25 000,00 €
  - chapitre 21 – Acquisitions et immobilisations corporelles 2 077 736,60 €
  - chapitre 23 – Travaux – constructions et VRD 1 396 532,00 €
  - Autres opérations et programmes d'investissement 5 897 899,34 €
  - le remboursement du capital des emprunts 2 140 206,85 €

Note de présentation brève et synthétique du budget primitif 2025

Conformément à l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette note vise à offrir aux citoyens une vision claire et concise des enjeux du Budget Primitif (BP) 2025.

Ce document, qui sera disponible sur le site internet de la commune, détaille les prévisions de recettes et de dépenses pour l'année à venir, dans le respect des principes budgétaires fondamentaux : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le BP 2025 constitue le premier acte budgétaire obligatoire de l'année. Il a été élaboré à partir des orientations définies lors du Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu le 18 mars 2025, et sera soumis au vote du Conseil Municipal le 14 avril 2025.
Une fois adopté, il sera transmis au représentant de l'État dans les délais légaux.

Ce budget autorise le Maire, en tant qu'ordonnateur, à engager les dépenses et percevoir les recettes prévues du 1er janvier au 31 décembre 2025. Il est consultable sur demande auprès de la Direction des Finances de la mairie, pendant les heures d'ouverture.

<u>Les priorités budgétaires 2025</u>

Le BP 2025 s'inscrit dans une démarche de responsabilité et de prospective, avec pour objectifs :

*Maîtrise des dépenses de fonctionnement : Dans un contexte économique marqué par l'inflation, la commune s'engage à optimiser ses dépenses courantes, tout en préservant la qualité des services publics offerts aux habitants. Cela passe notamment par une gestion rigoureuse des fluides, des divers achats, des charges de personnel, et des subventions allouées aux associations.
Concernant les charges de personnel, les ratios de la Ville sont inférieurs à ce qui est constaté au niveau régional et national.

*Une gestion rigoureuse :
La gestion budgétaire de la commune est rigoureuse et transparente. Chaque euro dépensé est justifié et optimisé, dans un souci d'efficacité et de maîtrise des coûts. La renégociation des contrats, l'évaluation précise des besoins des services, la mise en place d'une politique d'achats responsable et la lutte contre le gaspillage sont des priorités.

*Stabilité de la fiscalité : pour la 19ème année consécutive, la Ville n'augmente pas les taux d'imposition.

*Recherche accrue de financements extérieurs : La commune mobilise activement les subventions de l'État, de la Région, du Département, de l'Europe, de la CAF et d'autres organismes financeurs, afin de limiter l'impact des investissements sur les finances locales.

*Investissements durables et stratégiques : La commune poursuit ses investissements pour améliorer le cadre de vie des habitants et préparer l'avenir.
Elle intègre les enjeux du développement durable dans l'ensemble de ses projets.
Une attention particulière est ainsi portée à l'impact environnemental des investissements, afin de préserver la qualité de vie des générations futures.
Sont notamment favorisés les projets induisant une réduction des dépenses de fonctionnement à long terme, tels que les travaux d'efficacité énergétique des bâtiments publics.

La structure du budget et les prévisions de dépenses pour 2025

Le budget est structuré en deux sections : fonctionnement et investissement.

- La section de fonctionnement :

Cette section regroupe les dépenses et recettes courantes, liées à la gestion quotidienne des services publics (charges de personnel, entretien des bâtiments, subventions aux associations, etc.).

Elle permet à la commune d'assurer les dépenses du quotidien et d'encaisser les recettes liées à ses activités : produits des services offerts par la commune (cantines, garderies, centres aérés, locations de salles, classes de neige…).

En 2025, les dépenses de fonctionnement prévisionnelles s'élèvent à 27 593 455,09 €
Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent quant à elle à 19 857 897,31 € auxquelles s'ajoutent les dépenses d'ordre (équilibre entre sections) pour un montant de 1 207 265,33 €
Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent quant à elles à 21 544 790,31 €
Outre les recettes liées aux produits des services, les recettes de fonctionnement sont principalement constituées par :
- le produit des impôts locaux : 5 922 847,00 €
- la DGF (dotation globale de fonctionnement) : 2 355 700,00 €
- l'attribution de compensation de la CA2C : 8 717 658,79 €
- la compensation de l'Etat au titre des exonérations de taxe foncière : 1 591 100,00 €

BUDGET PRIMITIF 2025
SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES			RECETTES		
011	Dépenses à caractère général	5 602 100,00 €	013	Atténuations de charges	45 000,00 €
012	Charges de Personnel	9 750 000,00 €	70	Produits de services	1 192 000,00 €
014	Atténuations de produits	1 700,00 €	73	Impôts et taxes	8 928 315,79 €
65	Autres charges de gestion	4 045 825,09 €	731	Fiscalité locale	6 522 847,00 €
			74	Dotations et participations	4 280 097,52 €
			75	Autres produits de gestion courante	462 000,00 €
Total Dépenses de Gestion		**19 399 625,09 €**	**Total Recettes de Gestion**		**21 430 260,31 €**
66	Charges financières	441 732,22 €	76	Produits financiers	110 030,00 €
67	Charges exceptionnelles	10 000,00 €	77	Produits exceptionnels	4 500,00 €
68	Dotations aux provisions et dépréciations	6 540,00 €	78	Reprise sur provisions	0,00 €
Total Dépenses Réelles		**19 857 897,31 €**	**Total Recettes Réelles**		**21 544 790,31 €**
023	Virement à la section d'investissement	6 528 292,45 €	042	Opérations d'ordre de transfert	356 833,02 €
042	Opération d'ordre de transfert	1 207 265,33 €	002	Résultat 2024	5 691 831,76 €
TOTAL		**27 593 455,09 €**	**TOTAL**		**27 593 455,09 €**

La fiscalité locale :
Les taux d'impôts locaux pour 2025 sont fixés comme suit :

THRS :	19,37 %	base prévisionnelle	352 400 €
TFPB :	38,80 %	base prévisionnelle	17 356 000 €
TFPNB :	44,40 %	base prévisionnelle	139 500 €

Les taux proposés sont inchangés pour la 19ème année consécutive.
Le produit fiscal attendu s'élève à 6 864 326 €

- La section d'investissement :

Cette section concerne les opérations d'équipement et d'aménagement (construction ou rénovation de bâtiments, voirie, espaces verts, etc.).

Concernant les dépenses, une large part est accordée cette année encore à la rénovation et aux travaux de modernisation et de mise en sécurité du patrimoine bâti ainsi qu'à l'acquisition de matériels et véhicules nécessaires au fonctionnement des services communaux.

En recettes, le budget comporte :
- le virement de la section de fonctionnement : 6 528 292,45 €
- les dotations et autres taxes, fonds et réserves : 2 296 655,81 €
- l'emprunt : 2 000 000 €
- les subventions attendues sur les programmes d'investissement.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 14 634 581,43 € répartis comme suit :

Dépenses :	Crédits reportés 2024 : 453 570,15 €	
	Crédits 2025 : 14 181 011,28 €	
Recettes :	Crédits reportés 2024 : 1 215 986,84 €	
	Crédits 2025 : 13 418 594,59 €	

Subventions attendues :
Reports 2024 : 1 215 986,84 €
Nouvelles subventions notifiées 2025 : 1 231 381,00 €
2 447 367,84 €

Le budget primitif 2025 prévoit un programme d'investissements ambitieux, axé sur l'amélioration du cadre de vie, la sécurité, l'accessibilité et la transition écologique. Ces projets, mûrement réfléchis et planifiés, répondent aux besoins actuels et futurs de la population, tout en s'inscrivant dans une démarche de développement durable.

Sont notamment envisagés les travaux suivants :

Sécurité et protection des biens et des personnes :
-Extension du système de vidéoprotection : l'installation de 30 caméras supplémentaires renforcera la sécurité des espaces publics et contribuera à la prévention de la délinquance.
-Sécurisation et restauration de la basilique : la dernière phase de ces travaux essentiels permettra de préserver ce patrimoine historique et culturel, tout en garantissant la sécurité des visiteurs.
-Mise en place de boitiers PPMS dans les écoles, assurant une protection des élèves et du personnel.

Travaux de voirie et accessibilité :
-Travaux divers de réfection de voiries et de trottoirs.
-Travaux de requalification de la rue du Maréchal Leclerc (tranche ferme).
-Travaux d'accessibilité dans les bâtiments communaux, dans le cadre de l'Ad'AP.

Amélioration des infrastructures sportives et de loisirs :
-Complexe sportif Louis Sandras : Construction de terrains de paddel et de basket 3/3 et aménagement d'une piste de sécurité routière, pour un espace de loisirs attractif et convivial pour toutes les générations.
-Salle Sautière : petite extension et rénovation du sol.
-Salle Coubertin : réalisation d'une étude de faisabilité.

Amélioration du cadre de vie :
-Acquisition de mobilier urbain et entretien des aires de jeux.
-Mise en place de jardinières aux abords du Palais des Sports.
-Plantations d'arbustes, de massifs, d'arbres.

Transition écologique et développement durable :
-Mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique de l'école Condorcet.
-Mise en place de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments communaux.
-Pose de cuves à eau en béton au Palais des Sports.
-Réfection de la toiture du Centre Social la Passerelle.

Vue d'ensemble de la section d'investissement :

DÉPENSES		RECETTES	
Solde exécution 2023	2 375 524,82 €	Virement	6 528 292,45 €
Remboursement emprunt	2 140 206,85 €	FCTVA	623 547,68 €
Opération d'ordre	356 833,02 €	Taxe d'aménagement	60 000,00 €
Opérations patrimoniales	125 000,00 €	Emprunt	2 000 000,00 €
Reports dépenses 2024	453 570,15 €	Vente terrain	20 000,00 €
Immobilisations incorporelles	25 000,00 €	Opérations de remembrement	10 000,00 €
Subventions d'équipement versées	25 000,00 €	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 207 265,33 €
Acquisition matériel – mobiliers – terrains – travaux – plantations	1 888 686,22 €	Opérations patrimoniales	125 000,00 €
		Reports recettes 2024	1 215 986,84 €
Immobilisations en cours	1 145 532,00 €	Excédent de fonctionnement capitalisé	1 613 108,13 €
Titres de participation	5 000,00 €	Subventions 2025	1 231 381,00 €
Programme d'investissement 2025	5 884 379,57 €		
Autres immobilisations financières	199 848,80 €		
Travaux effectués d'office	10 000,00 €		
TOTAL	**14 634 581,43 €**	**TOTAL**	**14 634 581,43 €**

Monsieur le Maire : *Merci, Agnès, pour le bon boulot par rapport à ce budget primitif, des contres ?*

Madame DESREUMAUX : *Il y a surtout une intervention.*

Monsieur le Maire : *Allez-y.*

Madame DESREUMAUX : *Avant tout, je peux prendre la parole ?*

Monsieur le Maire : *Oui.*

Madame DESREUMAUX : *Oui, ok, super, avant tout, je remercie les agents qui ont participé de près ou de loin à la rédaction de ces documents. Je précise que mes propos ne sont en aucun cas un jugement sur le travail des agents communaux, car, comme je le rappelle, les élus déterminent les orientations politiques et l'administration les met en œuvre. Aussi, mes propos resteront à appréhender sous l'angle politique. Une question que j'ai souvent relevée autour de cette table et qui pourtant passe facilement aux oubliettes, celui du remboursement de la dette et du capital des emprunts. Cela ne peut que sauter aux yeux quand les propos liminaires à la note de présentation indiquent en investissement un emprunt de 2 millions et un remboursement du capital des emprunts de 2 140 000 €. Comme de coutume, on emprunte pour rembourser l'emprunt. CQFD. Pourquoi pas, mais alors, il faut être honnête et éviter de s'enorgueillir d'une dette qui s'éteint alors que vraisemblablement, vous faites un trou pour en boucher un autre.*

Lors de la commission des finances qui précédait le conseil de ce soir, à la question que je porte depuis tant d'années, que ce soit par voie de tract ou de vidéo ou d'expression dans le dialogue, qui est : où se trouve l'argent de l'héritage ? Vous avez répondu ce soir-là : "il est un peu partout dans le budget". Cela veut dire qu'en réalité, pour reprendre vos mots durs sur l'héritage, vous claquez le pognon. C'est les mots que vous aviez prononcés. Oui oui...

Monsieur le Maire : *Vous vouliez claquer le pognon.*

Madame DESREUMAUX : *Non.*

Monsieur le Maire : *Si. Moi, je n'ai jamais dit ça. C'est vous qui voulez absolument dépenser etc Je vous ai dit qu'on a bien compris que vous voulez claquer le pognon.*

Madame DESREUMAUX : *Oui mais moi je vais me permettre de terminer mon propos et aussi du coup répondre au vôtre. Quand je dis les propos que vous avez tenus, c'est vous qui avez eu ce langage. Moi, jamais je n'ai eu le langage qui est de claquer du pognon. Pour reprendre, et cela de manière totalement opaque, une chose est sûre, c'est qu'il vous a été d'une grande aide pour rembourser une partie de la dette. Ce soir, je ne vais pas me contenter d'un "un peu partout dans le budget" mais je lance un avis de recherche, pour héritage dont la majorité municipale est très loin d'avoir respecté les volontés du défunt. Il me semble aussi que par transparence toujours, on aurait pu avoir un rappel de ce fameux compte à terme qui a été évoqué il y a quelques minutes ici. Où en est-on de ce compte à terme ? Même si on n'est pas à la fin de cet exercice, peut-être qu'il pourrait être intéressant de savoir où on en est de cet argent placé.*
Que dire d'autre sur ce budget ? Comme je l'ai dit lors du ROB, il se contente de gérer les affaires courantes et obligatoires, sans aucune innovation ni même d'ambition. Vous parlez de cadre de vie, de transition écologique, de développement durable. De belles promesses souvent faites, mais que vous n'avez jamais tenues. Face à une salle de tennis de table dite exemplaire, il faut redire que vous avez sciemment artificialisé des sols, par exemple le contournement Ouest, ou offert à l'euro symbolique de nombreux terrains au sacrifice, par exemple, du Bois Thierry qui se voit amputé de quelques hectares, qui aurait pu, dans un monde plus vertueux, lui revenir. Que dire de l'écoquartier qui n'en est pas un ? À présent que l'on peut s'y promener, on a peine à penser que les quelques centimètres carrés de panneaux photovoltaïques que l'on devine sur les toits des maisons individuelles puissent suffire à la consommation des ménages qui y vivent. Alors certes, là, vous nous expliquez que vous allez poser des panneaux solaires sur les bâtiments communaux, mais depuis le temps que l'on en parle de ce doux rêve, n'est-il toujours pas réalité ? D'ailleurs, sont-ils de fabrication française ? Car quand on impose aux commerçants d'acheter européen pour décorer leurs vitrines, on se doit de se tenir à la même rigueur. Concernant la sécurité, il n'aborde que la vidéosurveillance. Quelle ligne... En fait, je ne sais pas si je suis dans une salle du conseil municipal ou ailleurs.

Monsieur le Maire : *Si vous pouviez aller un peu plus vite, Madame, s'il vous plait. Merci. Allez droit au but.*

Madame DESREUMAUX : *Si vous pouviez demander à vos collègues de se taire, ça m'irait aussi très bien.*

Monsieur le Maire : *Retirez vos propos, Madame.*

Madame DESREUMAUX : *Concernant la sécurité, il n'aborde que la vidéosurveillance. Quelle ligne budgétaire est-elle allouée à l'achat des armes à feu et des formations pour les agents de police municipale ? Était-ce encore là un coup de communication dans la presse locale, comme vous en avez le secret. Pour conclure, quel dommage de s'être arrêté à une ambition digne des années 1980 pour notre ville qui mérite tellement mieux.*

Monsieur le Maire : *Vous avez terminé Madame ? C'est bon ? Je pense que oui. Vous m'entendez ? Vous avez terminé Madame ?*

Madame DESREUMAUX : *Je ne sais pas, vous avez entendu qu'il y avait un point final à ce que j'ai expliqué ?*

Monsieur le Maire : *Je n'ai pas entendu le point, non. Excusez-moi.*

Madame DESREUMAUX : *D'accord.*

Monsieur le Maire : *Bon, je ne sais même pas si ça vaut la peine qu'on réponde. Vous êtes fatigante, Madame, parce qu'on vous répète toujours la même chose.*

Madame DESREUMAUX : *Ce qui est bien avec vous, c'est que soit il y a trop de questions, du coup on ne peut pas y répondre, soit je suis fatigante.*

Monsieur le Maire : *On vous a fait l'énumération de tout ce qu'on avait fait, effectivement, alors, la salle Secretin, on a juste eu le prix de l'ANS pour le développement durable. ANS, c'est l'Agence Nationale pour le Sport. On a juste eu ça. C'est vrai que ce n'est pas grand-chose. On a fait des forages au niveau du terrain de football pour arroser maintenant avec de l'eau de pluie et non pas de l'eau du réseau. C'est des choses que nous avons faites. On vous annonce des cuves de récupération d'eau de pluie. On est quatrième fleur. Qu'est-ce qu'on a ? On va couvrir nos bâtiments communaux par des panneaux photovoltaïques pour qu'ils soient autonomes et même les relier entre eux pour qu'ils puissent s'auto-alimenter. Qu'est-ce qu'on fait encore ? On en fait tellement que je ne sais plus. Messieurs, dames ? Marc ? Roland, peut-être ?*

Propos inaudibles dans la salle.

Monsieur le Maire : *Voilà, effectivement, on va isoler l'école Condorcet qui va devenir une école exemplaire en termes de consommation énergétique. Pardon ?*

Propos inaudibles dans la salle.

Monsieur le Maire : *Oui mais ça j'allais le dire.*

Madame DESREUMAUX : *Avec 80 % de subvention pour l'école Condorcet.*

Monsieur le Maire : *Excusez-nous d'avoir 80 % de subventions. Désolé. Peut-être qu'on doit les refuser, Madame, c'est ça votre gestion ? Alors la gestion de Madame DESREUMAUX, parce qu'elle nous reproche toujours de ne pas utiliser l'argent de l'héritage, vous l'avez entendu tout à l'heure, elle nous reproche d'avoir liquidé un SAD qui était en déficit complet. Elle, c'est sa gestion de la commune, c'est de conserver un SAD qui était un gouffre financier. Vous l'avez entendu tout à l'heure, sa gestion c'est de baisser les impôts donc qui dit baisse d'impôts dit baisse de ressources et moins d'investissements, etc. C'est sa gestion à Madame Desreumaux. Madame DESREUMAUX, c'est la cantine à 1 €. Vous voyez tout ça cumulé. Bon bref Madame DESREUMAUX, c'est Caudry dans le mur en quelques années, tout simplement. Vous l'avez entendu.*
Alors, vous me parlez du contournement, Madame, vous êtes bien gentille, mais le contournement, vous devriez vous renseigner, ce n'est pas la ville de Caudry, c'est le Département. Donc quand vous dites qu'on a imperméabilisé les sols, ce n'est pas nous qui l'avons fait, c'est le Département.

Madame DESREUMAUX : *Vous ne seriez pas Conseiller Départemental ?*

Monsieur le Maire : *Après, à part vos quelques amis écolo bobo, excusez-moi, vous me trouverez des gens qui disent que le contournement n'est pas une belle réussite. Je vous mets au défi de m'en trouver quelques-uns, ça va être compliqué parce que je peux vous dire que tous les gens me disent que le contournement, c'est super, qu'ils gagnent du temps, qu'ils gagnent de l'argent, etc. Après, on vous l'a dit plusieurs fois, on vous l'a répété, pour le legs Sandras, peut-être l'avez-vous oublié, on l'a passé il y a deux conseils municipaux, je crois, on a fait l'acquisition d'une cellule médicale, c'est ce que voulait Monsieur Sandras. Il voulait qu'on investisse dans un hôpital pour les enfants, les adultes. On a fait l'acquisition d'une cellule médicale de 200 m². Ce n'est pas ce qu'il voulait ça, non plus ?*

Madame DESREUMAUX : *Le coût ? Le coût ? Le coût de cette cellule et le legs en totalité ?*

Monsieur le Maire : *Vous entendez, Messieurs, dames, elle veut tout claquer parce qu'on a investi 400 000 €, puis qu'on a gagné 5,6 millions. Donc elle veut tout claquer, il faut tout claquer. C'est la gestion de Madame DESREUMAUX, bon bref, messieurs, dames, ça n'en vaut pas la peine, pour ce budget primitif, y a-t-il des contres ?*

Madame DESREUMAUX : *Oui, il y a un contre, mais vraiment, votre manque d'honnêteté, il est flagrant quand même parce que vous reprenez tous mes propos et vous les déguisez comme vous avez envie de les déguiser, ne vous inquiétez pas, nous ferons une très belle vidéo qui sera magnifique.*

Monsieur le Maire : *Oui Madame, vous ferez une petite vidéo sur le méchant Maire.*

Madame DESREUMAUX : *En plus, on s'est équipé d'un nouvel outil, franchement, j'ai hâte. J'ai hâte de faire cette vidéo.*

Monsieur le Maire : *Faites-la, Madame, faites-la ! Vous êtes une grande actrice.*

Propos inaudibles

Monsieur le Maire : *Moi aussi, je suis bloqué. Faites vos vidéos, c'est très bien Madame.*

Monsieur DECALION : *Sur le contournement. Je ne sais pas si vous le saviez, mais le petit village d'Audencourt était traversé par à peu près 400 camions par jour, avec des trottoirs de 30 cm par endroits. Depuis qu'on a le contournement qui a été réalisé, on a une baisse significative des camions, on n'est plus qu'à à peu près une cinquantaine de camions par jour. Donc certes, il y a eu une imperméabilisation des sols, mais cela a quand même permis à modifier le flux des véhicules sur la commune d'Audencourt, le petit hameau.*

Madame DESREUMAUX : *Excusez-moi, au départ, il n'y avait pas un projet de contourner Audencourt ?*

Monsieur DECALION : *Alors là on va encore imperméabiliser des sols.*

Monsieur le Maire : *On nous reproche de faire du contournement, mais il faudrait en faire un deuxième. Bravo. On arrête là, on arrête le carnage. Merci.*

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
1 CONTRE : Mme DESREUMAUX
1 ABSTENTION : M. BAJODEK

Affaire suivie par Madame DEBOUDT, Directrice Générale des Services et Monsieur HISBERGUE, Directeur des Finances
Délibération transmise en sous-préfecture le 14/04/2025

12. DÉCISIONS BUDGÉTAIRES

➢ BUDGET PRINCIPAL

CONTRIBUTION DE LA COMMUNE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMÉNAGEMENT TOURISTIQUE DU VAL DU RIOT

Monsieur Aurélien BAUDOUX, Conseiller Municipal, soumet à l'approbation du Conseil Municipal, dans le cadre du vote du budget primitif de la commune pour l'exercice 2025, la contribution annuelle de la ville de Caudry au Syndicat Intercommunal d'Aménagement Touristique du Val du Riot. Elle est accordée sous forme de contribution directe inscrite au budget – chapitre 65 – article 65568.

Pour 2025, Monsieur BAUDOUX propose d'acter de nouveau la prise en charge directe par le budget communal, de cette contribution, dont le montant s'élève à 1 118 790 €.

Monsieur le Maire : *Messieurs, dames, on vous demande de bien vouloir acter notre contribution au syndicat du Val de Riot qui continue son expansion. Vous avez vu qu'il y a de nouveaux bâtiments pour que nos gamins fassent du poney bien couverts, pour que les chevaux soient bien abrités. Il va y avoir un pump track bientôt, les gamins vont pouvoir faire du bi-cross et de la trottinette, etc. Puis il va y avoir un parcours sportif. Vraiment un bel outil.*

Monsieur BAJODEK : *Pour ma part, je vais voter contre. Bien sûr, pas contre la non-fiscalisation et la participation aux contingents, mais contre, pour toutes les raisons que j'ai déjà développées par le passé et par rapport au fait que ça fait 300 000 € d'augmentation, je trouve que c'est pas mal et avec 300 000 €, on aurait pu en faire aussi des choses peut-être qui auraient pu plus profiter aux caudrésiens. Ceci étant, effectivement, c'est un arbitrage, c'est le vôtre, je pense que c'est partagé par pas mal de la population, les gens en profitent, mais c'est 300 000 € en plus. Donc simplement pour ça, je vote contre, pour cette augmentation sur quelques années de cette contribution.*

Monsieur le Maire : *Après, il y a l'inflation. Je pense qu'on ne doit pas être loin de...*

Monsieur BAJODEK : *Indépendamment de l'inflation, Monsieur le Maire, on savait déjà que c'étaient des coûts partis quand on s'est...*

Monsieur le Maire : *C'est 30 000, l'augmentation, ce n'est pas 300 000.*

Monsieur BAJODEK : *Comment ?*

Monsieur le Maire : *C'est 30 000, l'augmentation.*

Monsieur BAJODEK : *Vous voulez que je vous rappelle l'époque où c'était 800 000 ?*

Monsieur le Maire : *C'était quand ?*

Monsieur BAJODEK : *En 2020 et depuis, ça a augmenté, on peut ressortir les différents chiffres, si vous voulez.*

Monsieur le Maire : *Après, c'est un outil qui se développe, c'est un investissement.*

Monsieur BAJODEK : *Et c'est une charge.*

Monsieur le Maire : *Il y a beaucoup de choses qui se font.*

Monsieur BAJODEK : *Tout à l'heure, on disait par exemple que ce n'est pas possible de sauver le SAD, ce n'est pas possible de baisser la cantine, moi, avec ces 300 000 €, je fais des classes de neige gratuites pour tous les caudrésiens et je fais moins 1 € sur le repas de cantine. Après, c'est une question de choix.*

Propos inaudibles dans la salle.

Monsieur BAJODEK *: Oui, tout est important, je vous dis simplement ce qu'on peut faire avec 300 000 de marge dans le budget.*

Monsieur le Maire : *Une classe de neige, c'est 10 jours. Je voudrais vous rappeler quand même puisqu'on arrive sur le sujet...*

Monsieur BAJODEK : *... Oui que c'est 1 000 € par enfant, et après ?*

Monsieur le Maire : *Oui, 1 200 maintenant.*

Monsieur BAJODEK : *… Que supporte la ville parce qu'il y a eu l'inflation, ça je l'entends bien.*

Monsieur le Maire : *1 200 et les gamins payent 180 €.*

Monsieur BAJODEK : *Mais pour certains Caudrésiens, c'est encore fort cher et le fait, je suis peut-être un peu idéaliste là-dessus, de permettre à chaque gamin de partir à la neige au moins une fois dans sa vie c'est important.*

Monsieur le Maire : *Justement, ça, on le fait, donc pourquoi...*

Monsieur BAJODEK : *... Pas certain que 100 % des élèves puissent partir, mais c'est une autre question.*

Monsieur le Maire : *Par contre, 100 % des enfants peuvent aller à la base de loisirs.*

Monsieur BAJODEK : *Je vous dis une fois de plus, c'est une question d'arbitrage. Je ne dis pas que...*

Monsieur le Maire : *... Ça touche beaucoup plus de monde que... Puis ça touche des seniors, ça touche des personnes en situation de handicap.*

Monsieur BAJODEK : *Je ne dis pas que... Ça servait aussi déjà beaucoup à la population avant qu'on dépense 300 000 € de plus par an, d'une part et je ne dis pas que ce n'est pas entendable, je dis simplement qu'avec cette marge là, on pourrait faire d'autres choses, et je proposais notamment ces deux idées-là : classe de neige gratuite pour tous les caudrésiens, moins 1 € sur le repas de cantine.*

Monsieur le Maire : *On n'a pas de problème pour faire puisqu'on a un résultat excédentaire. Je ne vois pas où est le problème. Ok ?*

Madame DESREUMAUX : *Donc il y a bien un résultat excédentaire, donc on n'a pas de problème pour le faire. OK donc ça veut dire qu'on peut faire la cantine à 1 € et ça veut dire qu'on peut faire la classe de neige gratuite.*

Monsieur le Maire : *Non. Vous savez moi j'ai une règle, c'est que gratuit n'a pas de valeur. Donc la cantine, on peut en parler, ça nous coûte 12 € par repas pour les gamins. Ils payent combien, Martine ? 3,50 € entrée, plat, dessert. Il y a même des seniors qui viennent manger. Un McDo, c'est combien ? Il y a qu'un hamburger et une frite, c'est cher.*

Monsieur BAJODEK : *Dans bien des situations, heureusement dans l'intérêt de l'enfant, qu'il y a le repas de la cantine, parce que c'est souvent malheureusement le meilleur repas qu'il prend de la journée, si ce n'est pas le seul.*

Monsieur le Maire : *Tout à fait.*

Madame DESREUMAUX : *Est-ce qu'un jour, on pourrait accéder à notre demande qui est faite chaque année d'avoir le budget du Val du Riot.*

Monsieur le Maire : *Pas de soucis.*

Madame DESREUMAUX : *Tous les ans, vous nous dites qu'il n'y a pas de souci, je l'attends encore. Donc là, ce qui serait bien, c'est qu'on puisse l'avoir et qu'on sache pourquoi on vote ou on ne vote pas 1 118 790 €.*

Monsieur le Maire : *Je ne sais pas, vous ne le voyez pas dans quand vous y allez, pourquoi vous votez ?*

Madame DESREUMAUX : *Pardon ?*

Monsieur le Maire : *Vous ne voyez pas les équipements qui sont mis à disposition et les agents qui sont là pour nettoyer, pour ouvrir, pour fermer, etc*

Madame DESREUMAUX : *Mais moi c'est le budget que je veux voir.*

Monsieur le Maire : *Oui*

Madame DESREUMAUX : *Bah oui...*

Monsieur le Maire : *C'est tout simple Madame.*

Madame DESREUMAUX : *Alors, il est où le budget ? Vous l'avez caché avec l'héritage ?*

Monsieur le Maire : *Oui, tout à fait, c'est ça et on va faire une série télévisée là-dessus. Vous ferez une vidéo, avec un nouvel outil. C'est très bien.*

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
1 CONTRE : M. BAJODEK
1 ABSTENTION : Mme DESREUMAUX
M. le Maire – Mme TRIOUX – Mme CHATELAIN –M. BRULANT – M. BAUDOUX
NE PARTICIPENT PAS AU VOTE

Affaire suivie par Madame DEBOUDT, Directrice Générale des Services et Monsieur HISBERGUE, Directeur des Finances
Délibération transmise en sous-préfecture le 24/04/2025

13. AUTORISATIONS DE PROGRAMME CRÉDITS DE PAIEMENT RELATIFS AUX PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT - MODIFICATION :

➢ COMPLEXE SPORTIF SANDRAS

Monsieur Yves MARIN, Conseiller Municipal, rappelle à l'Assemblée que lors de sa séance du 11 avril 2024, elle avait approuvé la modification de l'Autorisation de Programme (opération 9008) relative à l'opération « Complexe sportif Sandras ».

La dernière phase de l'opération de modernisation du complexe sportif consiste notamment en la création d'une placette, d'un terrain de basket 3X3 et de 2 terrains de padel couverts.

Compte-tenu de l'évolution du planning prévisionnel de ces travaux et de leur coût compte-tenu des résultats d'appels d'offres, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le nouveau coût global ainsi que la répartition des crédits de paiement de l'opération comme suit :

N° des AP / Programme	INTITULE DU PROGRAMME	Montant de l'Autorisation de Programme (AP)	MONTANTS DES CREDITS DE PAIEMENT								
			2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
9008	Complexe Sportif Sandras	5 959 183,20 €	1 661 649,77 €	460 023,38 €	1 118 101,07 €	371 482,23 €	102 167,93 €	19 133,44 €	24 390,67 €	600 374,71 €	1 601 860,00 €

- de décider que la présente délibération, une fois exécutoire, annulera et remplacera la délibération du 11 avril 2024 référencée DGS/11-04-2024/Q17

Monsieur le Maire : *Très bien. Merci Yves. Vous voyez, une partie du legs de Monsieur Sandras est passé dans le développement du complexe sportif Sandras. C'est une bonne chose.*

Monsieur BAJODEK : *Monsieur le Maire, s'il vous plaît ?*

Monsieur le Maire : *Oui.*

Monsieur BAJODEK : *Est-ce qu'on pourrait avoir un peu plus de précisions sur les 1,6 million de la tranche de 2025, à savoir précisément ces crédits de paiement là, ce qu'ils vont servir à payer ?*

Monsieur le Maire : *1,6 million, donc il va y avoir les deux padels, le terrain de basket trois contre trois, l'aire de sécurisation routière pour les gamins et puis l'aménagement de la placette. Voilà, donc deux terrains de padel couverts et un solde des vestiaires. Donc par rapport à ce nouveau coût ? Très bien.*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
2 ABSTENTIONS : M. BAJODEK - MME DESREUMAUX

Affaire suivie par Madame DEBOUDT, Directrice Générale des Services
Délibération transmise en sous-préfecture le 24/04/2025

14. AUTORISATIONS DE PROGRAMME CRÉDITS DE PAIEMENT RELATIFS AUX PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT - MODIFICATION :

➢ BASILIQUE SAINTE MAXELLENDE

Monsieur Dominique CHMIELEWSKI, Conseiller Municipal, rappelle à l'Assemblée que lors de sa séance du 11 avril 2024, elle avait approuvé la modification de l'Autorisation de Programme (opération 1003) pour les travaux de restauration de la Basilique Sainte Maxellende.

La tranche optionnelle 3 (dernière tranche) concernera quant à elle en 2025 le chevet et le drainage périphérique de l'édifice.

Le Conseil Municipal est ainsi invité à approuver la nouvelle répartition, comme suit, des crédits de paiement de l'autorisation de programme 1003 – Basilique Sainte Maxellende d'un montant global de 4 315 961,20 € TTC qui annulera et remplacera la délibération DGS/11-04-2024/Q18 du 11 avril 2024 dès que la présente délibération sera devenue exécutoire :

N° des AP Programme	INTITULE DU PROGRAMME	Montant de l'Autorisation de Programme (AP)	MONTANTS DES CREDITS DE PAIEMENT						
			2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
1003	Basilique Sainte-Maxellende	4 315 961,20 €	139 720,53 €	755 759,77 €	416 019,81 €	44 426,05 €	532 777,69 €	1 034 164,35 €	1 393 093,00 €

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
2 ABSTENTIONS : M. BAJODEK - MME DESREUMAUX

Affaire suivie par Madame DEBOUDT, Directrice Générale des Services
Délibération transmise en sous-préfecture le 24/04/2025

15. AUTORISATIONS DE PROGRAMME CRÉDITS DE PAIEMENT RELATIFS AUX PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT - MODIFICATION :

➢ SALLE JACQUES SECRETIN

Madame Ophélie DEMARQUE, Conseillère Municipale, rappelle que le projet de réhabilitation de la salle de sports Jacques Secrétin a débuté en 2021 pour s'achever en 2023.

Afin de pouvoir procéder au paiement du solde des travaux prévu en 2025, il convient d'entériner le décalage du calendrier d'exécution de la dépense via l'adoption par le Conseil Municipal du tableau modifié ci-joint relatif à l'Autorisation de Programme n° 9021 et à la répartition des crédits de paiement correspondants.

Cette délibération annulera et remplacera la délibération DGS/14-04-2024/Q19 dès que la présente délibération sera devenue exécutoire.

N° des AP Programme	INTITULE DU PROGRAMME	Montant de l'Autorisation de Programme (AP)	MONTANTS DES CREDITS DE PAIEMENT				
			2021	2022	2023	2024	2025
9021	Salle Jacques Secrétin	2 108 163,07 €	51 003,54 €	1 296 917,17 €	708 783,39 €	4 835,40 €	46 623,57 €

Monsieur le Maire : *Cette salle Jacques Secretin, si chère à Jean-Pierre COLNAY ici présent, qui a été l'avocat de la rénovation de cette salle. Pour rappel, le tennis de table jouait déjà en National 2 à l'époque, il pleuvait dans la salle...*

Propos inaudibles dans la salle.

Monsieur le Maire : *Oui. Il pleuvait dans la salle et régulièrement, le club était menacé de perdre sur tapis vert parce qu'il y avait des flaques d'eau dans la salle. On passait les doigts à travers la menuiserie. C'était vraiment une vieille, vieille salle et aujourd'hui, c'est un bâtiment remarquable qui, je vous ai dit tout à l'heure, a reçu le prix national de l'Agence Nationale du Sport. Puis qui est un bâtiment qui est vraiment très, très économe en énergie, avec de la récupération d'eau de pluie, des panneaux photovoltaïques, etc*

Propos inaudibles dans la salle.

Monsieur le Maire : *Les travaux sont en cours, vous les avez vus : travaux de sécurisation pour la rue du Maréchal Leclerc qui est une rue qui n'avait pas eu de travaux depuis de nombreuses années, qui va permettre de faciliter la déambulation des personnes à mobilité réduite et puis surtout, dans ce projet, l'acquisition de la quincaillerie Hecquet et de l'autre quincaillerie qui va permettre de sécuriser le carrefour, de permettre la giration plus facile des bus parce que je pense que vous l'avez tous vu, quand un bus vient de la rue de la République, vous êtes rue du Maréchal Leclerc, vous vous retrouvez avec le bus en face de vous. Là, on va pouvoir adoucir déjà l'angle de giration et à la fin, la démolition de la quincaillerie va permettre vraiment d'ouvrir sur le musée et de mettre en valeur notre musée. Tu veux dire un petit mot peut-être, Roland ?*

Propos inaudibles Monsieur PLISSON

Monsieur le Maire : *Impeccable. Merci.*

Madame DESREUMAUX : *Excusez-moi, vous avez eu l'autorisation de démolition ?*

Monsieur le Maire : *Oui.*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
2 ABSTENTIONS : M. BAJODEK - MME DESREUMAUX

Affaire suivie par Madame DEBOUDT, Directrice Générale des Services
Délibération transmise en sous-préfecture le 24/04/2025

16. AUTORISATIONS DE PROGRAMME CRÉDITS DE PAIEMENT RELATIFS AUX PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT - MODIFICATION

➢ ATTRACTIVITÉ DU CENTRE VILLE

Madame Audrey MATON, Conseillère Municipale, rappelle à l'Assemblée que lors de sa séance du 11 avril 2024, elle avait approuvé la modification de l'Autorisation de Programme (opération 9018) pour le projet d'aménagement urbain lié à l'attractivité du Centre-Ville.

Ce projet consiste en l'amélioration des accès au centre-ville et notamment à la future maison de santé, à l'amélioration du carrefour République / Maréchal Leclerc favorisant ainsi l'accès au Musée des dentelles et broderies.
Ce parcours d'aménagement et d'embellissement de la commune depuis la rue Léon Blum comprend enfin l'amélioration de la visibilité et des accès au parking Aristide Briand.

Compte-tenu de l'évolution du planning prévisionnel de ces travaux et de leur coût, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le nouveau coût global ainsi que la répartition des crédits de paiement de l'opération comme suit :

N° des AP Programme	INTITULE DU PROGRAMME	Montant de l'Autorisation de Programme (AP)	MONTANTS DES CREDITS DE PAIEMENT			
			2023	2024	2025	2026
9018	Coeur de Ville	2 435 644,12 €	1 000 000,00 €	79 177,12 €	583 265,00 €	773 202,00 €

- de décider que la présente délibération, une fois exécutoire, annulera et replacera la délibération du 14 avril 2024 référencée DGS/11-04-2024/Q20

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
2 ABSTENTIONS : M. BAJODEK - MME DESREUMAUX

Affaire suivie par Madame DEBOUDT, Directrice Générale des Services
Délibération transmise en sous-préfecture le 24/04/2025

17. AUTORISATIONS DE PROGRAMME CRÉDITS DE PAIEMENT RELATIFS AUX PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT - MODIFICATION

➢ VIDÉOPROTECTION

Monsieur Marc DEVIENNE, Conseiller Municipal, exose :

La Ville de CAUDRY envisage de poursuivre le déploiement de la vidéo-protection sur son territoire.

30 nouvelles implantations sont envisagées en 2025 et 2026 en concertation avec la Police Municipale, la Gendarmerie Nationale et le référent sûreté du groupement de gendarmerie.

La mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage complète de l'évolution, l'amélioration, l'extension et les maintenances associées du système de vidéo-protection urbaine est en cours de réalisation. Il s'agit de procéder à la réalisation du diagnostic du système existant et à la prise en compte des besoins définis par le comité de pilotage, et ce afin d'affiner le programme de travaux.

Monsieur DEVIENNE propose au Conseil Municipal :

- d'approuver la modification de l'Autorisation de Programme créée en 2023 et la répartition des crédits de paiement du programme 9733 – Vidéoprotection – pour un montant global de 650 063,95 € TTC répartis comme présenté dans le tableau ci-après :

N° des AP Programme	INTITULE DU PROGRAMME	Montant de l'Autorisation de Programme (AP)	MONTANTS DES CREDITS DE PAIEMENT		
			2024	2025	2026
9733	Vidéoprotection	650 063,95 €	37 303,95 €	317 600,00 €	295 160,00 €

Monsieur le Maire : *Merci Marc. Un petit commentaire ?*

Monsieur DEVIENNE : *Alors, donc on a à peu près une trentaine de caméras supplémentaires, révision des caméras existantes pour changer éventuellement celles qui seraient en panne ou qui ne fonctionneraient plus assez, les mettre aux normes car il y en a qui sont vraiment vieillissantes et à côté de ça, mettre aux normes tout le site qui est à la police municipale, qui permet de gérer ces vidéos.*

Monsieur le Maire : *Tout à fait, donc on va monter à un peu près 90 caméras. Et, Messieurs dames, c'est de la vidéoprotection, ce n 'est pas de la vidéo surveillance comme certains le crient régulièrement. C'est de la vidéoprotection, il n'y a personne derrière les écrans qui vous surveille. Les enregistrements sont conservés 14 jours et sur réquisition de la gendarmerie, ils sont régulièrement visionnés. La police municipale peut également les visionner.*

Monsieur DEVIENNE : *Peut-être aussi rajouter qu'au cours de mes pérégrinations dans Caudry, c'est à dire, lorsque j'essaye de régler des problèmes de voisinage, en tout cas, les personnes que je contacte, on est à 100% de personnes qui veulent des caméras partout, à les entendre, il en faudrait plusieurs centaines.*

Monsieur le Maire : *Alors ce n'est pas facile Messieurs, dames, il faut le savoir, tout ça est réglementé par la CNIL, qui nous interdit de mettre des caméras partout, on doit sélectionner des zones et les soumettre à la CNIL.*

Monsieur DEVIENNE : *Oui à chaque fois il faut que ce soit motivé. Il faut qu'il y ait eu des agressions, des vols, des faits auparavant. Le problème c'est qu'on attend qu'il y ait des faits pour... c'est un peu comme les radars.*

Monsieur le Maire : *Mais bon, on le redit quand même Marc, la gendarmerie est super, super contente de notre système de vidéoprotection puisque ça permet de résoudre 30%, 30% des faits sont résolus grâce à la vidéoprotection.*

Monsieur COLLIN : *S'il vous plaît Monsieur le Maire.*

Monsieur le Maire : *Oui*

Monsieur COLLIN : *On n'avait pas parlé de vidéoprotection ambulante c'est à dire qu'elle changerait de site, elle se déplacerait.*

Monsieur DEVIENNE : *Effectivement, il y en a.*

Monsieur le Maire : *Normalement on n'est pas censé en parler.*

Monsieur COLLIN : *Non mais...*

Monsieur DEVIENNE : *Mais elles sont légales et à chaque fois quand elle tourne c'est en fonction de...*

Monsieur le Maire : *... oui effectivement, on peut la changer 4 fois par an, on a ce qu'on appelle une caméra nomade qu'on peut installer à un endroit spécifique et on peut donc changer 4 fois par an d'endroit, et on le fait régulièrement.*

Propos inaudibles dans la salle

Monsieur COLLIN : *Est-ce qu'il y a des surveillances au niveau du stade Sandras ? Est-ce que la police va se promener de temps en temps là-bas ?*

Monsieur le Maire : *La police y va.*

Monsieur COLLIN : *La gendarmerie et tout ?*

Monsieur le Maire : *On a des gardiens. Denis, nous avons des gardiens sur site.*

Monsieur COLLIN : *C'est parce que ça sent des odeurs... Mes petits enfants y sont allés, mon beau-fils...*

Monsieur le Maire : *Ça sent le gazon ?*

Monsieur COLLIN : *Ça sent le gazon, un bon gazon, parfumé. Il vaut mieux parfois évacuer. Il y a des groupements qui se font, puis ça sent fort gazon.*

Monsieur DEVIENNE : *Ils respirent gratuitement.*

Monsieur COLLIN : *C'est ça, ils respirent gratuitement, donc il vaut mieux sauver.*

Monsieur le Maire : *Oui, ils y vont régulièrement.*

Propos inaudibles dans la salle.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
2 ABSTENTIONS : M. BAJODEK - MME DESREUMAUX

Affaire suivie par Madame DEBOUDT, Directrice Générale des Services
Délibération transmise en sous-préfecture le 24/04/2025

18. AUTORISATIONS DE PROGRAMME CRÉDITS DE PAIEMENT RELATIFS AUX PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT - MODIFICATION

➢ RÉHABILITATION DE L'ÉCOLE CONDORCET

Monsieur Antoine HISBERGUE, Conseiller Municipal, expose :

L'école Condorcet est située dans le Quartier Prioritaire de la Ville (QPV).

Un projet de réhabilitation complète de cette école est envisagé englobant l'amélioration de l'acoustique, le traitement du renouvellement de l'air, l'optimisation de l'éclairage ainsi que la mise en accessibilité du site.

Une mission de maîtrise d'œuvre est en cours de réalisation afin de démarrer les travaux au plus tard début 2026.

Aussi, Monsieur HISBERGUE propose au Conseil Municipal :

- d'approuver la modification de l'Autorisation de Programme créée en 2024 et la répartition des crédits de paiement du programme 9024 –Réhabilitation de l'école Condorcet – pour un montant global de 2 070 020 € TTC répartis comme présenté dans le tableau ci-après :

N° des AP Programme	INTITULE DU PROGRAMME	Montant de l'Autorisation de Programme (AP)	MONTANTS DES CREDITS DE PAIEMENT		
			2024	2025	2026
9024	Réhabilitation de l'Ecole Conc	2 070 020,00 €	0,00 €	360 000,00 €	1 710 020,00 €

Monsieur le Maire : Oui donc c'est les fameux projets dont on vous parlait tout à l'heure et on remercie donc l'État qui va nous attribuer une subvention de 80% donc nous n'aurons, la commune de Caudry n'aura que 20% de reste à charge.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
2 ABSTENTIONS : M. BAJODEK - MME DESREUMAUX

Affaire suivie par Madame DEBOUDT, Directrice Générale des Services
Délibération transmise en sous-préfecture le 24/04/2025

19. EXAMEN DES DEMANDES DE SUBVENTIONS 2025 AUX ASSOCIATIONS

Les différentes commissions municipales, chacune en ce qui la concerne, puis en date du 27 Mars 2025, la commission des finances, gestion et prospective budgétaire, ont examiné les demandes de subventions aux associations locales et extérieures pour l'année 2025 et ont formulé leurs avis sur lesdites demandes.

Suivant leurs préconisations, Madame MERY-DUEZ, 1ère Adjointe au Maire propose :
→ d'accorder les subventions telles que figurant dans les tableaux joints en annexe.

Les crédits correspondants sont prévus au BP de l'exercice 2025.

Propos inaudibles Monsieur BAJODEK

EXAMEN DE DIVERSES DEMANDES DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS LOCALES CULTURELLES -ANNÉE 2025

	CONSEIL MUNICIPAL		
Nom de l'association	**Décision du Conseil Municipal**	**Ne prend pas part au vote**	**Vote du Conseil Municipal**
Association des Géants de Caudry	800 €	M. le Maire	**UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS** **1 Abstention : M. BAJODEK**
Association "A Croche Coeur"	5 000 €	-	
Association "Photo Passion"	1 400 €	-	
Association "Question pour un Champion"	100 €	-	
Office Municipal de la Culture	17 000 €	M. le Maire Mme MERY-DUEZ Mme BERANGER Mme DENIZON	
Club d'Astronomie Caudrésien	150 €	-	
Harmonie Municipale - Batterie - Fanfare	5 000 €	M. HISBERGUE	
Orchestre des Jeunes Caudrésiens	1 000 €	-	
Amicale Laïque	5 500 €	M. CHMIELEWSKI	

EXAMEN DE DIVERSES DEMANDES DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS LOCALES « TOURISME ET PATRIMOINE » - ANNÉE 2025

	CONSEIL MUNICIPAL		
Nom de l'association	**Décision du Conseil Municipal**	**Ne prend pas part au vote**	**Vote du Conseil Municipal**
Caudry Hier et Aujourd'hui	300 €	Mme MERY-DUEZ	**UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS** **1 Abstention : M. BAJODEK**
Caudry Histoire & Patrimoine	300 €	-	

EXAMEN DE DIVERSES DEMANDES DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS LOCALES PATRIOTIQUES – ANNÉE 2025

	CONSEIL MUNICIPAL		
Nom de l'association	**Décision du Conseil Municipal**	**Ne prend pas part au vote**	**Vote du Conseil Municipal**
Souvenir Français	550 €	M. le Maire Mme MERY-DUEZ M. POULAIN M. RIQUET Mme THUILLEZ Mme RICHOMME Mme PLUCHART M. DEVIENNE M. DECALION M. BAUDOUX	**UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS** **1 Abstention : M. BAJODEK**
Médaillés Militaires	300 €	M. le Maire Mme RICHOMME M. DEVIENNE M. DECALION	
FNACA : Association des Anciens d'Algérie	950 €	M. le Maire Mme RICHOMME	
UNC Caudry	550 €	M. le Maire Mme RICHOMME	
Honneur et Patrie	300 €	M. le Maire Mme RICHOMME M. DECALION	

EXAMEN DE DIVERSES DEMANDES DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS LOCALES CARITATIVES - ANNÉE 2025

	CONSEIL MUNICIPAL		
Nom de l'association	**Décision du Conseil Municipal**	**Ne prend pas part au vote**	**Vote du Conseil Municipal**
Amicale des Donneurs de Sang	600 €	-	**UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS** **1 Abstention : M. BAJODEK**
Avenir Jeunes	130 000 €	M. le Maire Mme RICHOMME M. DEVIENNE M. BAUDOUX M. COLLIN	
Association "Conseils et Finances Familiales"	675 €	-	
Unité Locale de la Croix Rouge	2 000 €	Mme THUILLEZ M. BAUDOUX	
FNATH	700 €	Mme RICHOMME M. BAUDOUX	
Secours Catholique	330 €	-	
Cambrésis Ressources	1 000 €	M. RIQUET	
Les pt'ites mains de l'ombre	200 €	-	

EXAMEN DE DIVERSES DEMANDES DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS LOCALES « SENIORS ET RETRAITES » - ANNÉE 2025

	CONSEIL MUNICIPAL		
Nom de l'association	**Décision du Conseil Municipal**	**Ne prend pas part au vote**	**Vote du Conseil Municipal**
Amicale des Retraités Municipaux	23 000 €	-	**UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS** **1 Abstention : M. BAJODEK**
Caudry Seniors Actifs	2 500 €	-	
Retraités FO	100 €	-	
Association caudrésienne des retraités	2 500 €	M. le Maire M. POULAIN M. BONIFACE Mme RICHOMME Mme PLUCHART M. DEVIENNE	

➔ EXAMEN DE DIVERSES DEMANDES DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS LOCALES « PERSONNEL ET SYNDICAT » - ANNÉE 2025

	CONSEIL MUNICIPAL		
Nom de l'association	**Décision du Conseil Municipal**	**Ne prend pas part au vote**	**Vote du Conseil Municipal**
Amicale du Personnel Municipal	30 000 €	M. le Maire Mme THUILLEZ M. DECALION	**UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS** **1 Abstention : M. BAJODEK**
Syndicat CGT	300 €	-	
Syndicat FO	300 €	M. BONIFACE	
Syndicat CFDT	300 €	-	
Syndicat AFOC (Consommateurs FO)	100 €	M. BONIFACE	
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Caudry	2 500 €	-	
Association SPAC	500 €	-	

➔ EXAMEN DE DIVERSES DEMANDES DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS LOCALES « LOISIRS » - ANNEE 2025

	CONSEIL MUNICIPAL		
Nom de l'association	**Décision du Conseil Municipal**	**Ne prend pas part au vote**	**Vote du Conseil Municipal**
Société de Chasse	300 €		**UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS** **1 Abstention : M. BAJODEK**
Local Unique Caudrésien	500 €		
Le Club des Jardiniers	300 €	M. le Maire M. MARIN	
Caudry Rétro Passion	300 € (+ 1000 € exceptionnelle)		
Les chiens et chats du sourire	150 €	M. MARIN	
Les tontons rockeurs	300 €	M. le Maire Mme MERY-DUEZ M. POULAIN Mme RICHOMME M. HISBERGUE M. BAUDOUX	

➔ EXAMEN DE DIVERSES DEMANDES DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS LOCALES SPORTIVES - ANNÉE 2025

	CONSEIL MUNICIPAL		
Nom de l'association	**Décision du Conseil Municipal**	**Ne prend pas part au vote**	**Vote du Conseil Municipal**
Fitness GEA	1 000 €	Mme BERANGER Mme DAUCHET	**UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS** **1 Abstention : M. BAJODEK**
GVM – Gym Volontaire Masculine	250 €	-	
Esquiss	1 000 €	-	
Tennis Club caudrésien	200 €	M. le Maire	
Club Cynophile Caudrésien	700 €	M. MARIN	
La Carpe Caudrésienne	400 €	-	
Ecole de Pétanque	400 €	-	
Caudry HandBall Club	18 000 €	-	
Caudry Basket Club	5 000 €	-	
Caudry GRS	4 000 €	-	
SN4C	6 000 €	-	
Sainte Maxellende Gym	8 500 € (+2905 € except.)	M. BAUDOUX	
Aïkido Caudry	900 €	-	
Judo Caudry	700 €	-	
UCA	10 000 € (+4800 € except.)	-	
ES Caudry	29 000 €	-	
Les diablesses	150 €	-	
Sports et Aventures de Montagne Club d'escalade	500 €	-	
Esprit Martial Caudry	200 €	-	

➔ EXAMEN DE DIVERSES DEMANDES DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS LOCALES SPORTIVES AVEC HAUT NIVEAU - ANNÉE 2025

Nom de l'association	**Décision du Conseil Municipal**					
	Fonctionnement	**Haut-Niveau N1**	**Haut-Niveau N2**	**Total**	**Ne prend pas part au vote**	**Vote**
AL Caudry Volley Ball	16 000 €	94 855 €		**110 855 €**	**Mme THUILLEZ**	**UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS** **1 Abstention : M. BAJODEK**
Club Pongiste Caudrésien	6 500 €	10 000 €	-	**16 500 €**	**M. ROUSSEAU**	
Tir Sportif caudrésien	1 250 €	5 000 €		**6 250 €**	**-**	

Monsieur BAJODEK : *Je me posais la question du tennis. J'avais en tête que dans le temps, c'était parce que la ville avait pris en charge le remboursement du bâtiment qu'ils avaient une subvention aussi faible, là je vois qu'ils restent à 200 € par rapport au nombre de licenciés et qu'ils avaient fait un souhait à 500 €. Je voulais savoir un peu ce qui avait motivé la commission des sports à laisser à 200.*

Monsieur le Maire : *Je me permets, ils ont une très grosse trésorerie et ils ne veulent pas plus. Ils nous ont même dit que si on ne leur donnait rien, ça irait. Claude ?*

Propos inaudibles Monsieur DOYER

Monsieur le Maire : *Il faut que tu parles dans le micro. Ils ont une belle trésorerie.*

Monsieur DOYER : *Ils font la demande comme, j'allais dire, exprimait l'ancien président en tout cas, Monsieur Lernon, c'était plus pour la forme et pour continuer en quelque sorte à faire partie de l'ensemble communal, plus que pour obtenir de l'argent, je ne sais plus le chiffre exact de leur trésorerie, mais elle est tout à fait confortable.*

Monsieur le Maire : *Puis Claude, on n'a pas entendu ce que tu disais sur les locations de terrains.*

Monsieur DOYER : *Si, justement.*

Monsieur le Maire : *On n'avait pas entendu parce que tu n'avais pas le micro.*

Monsieur DOYER : *Je ne sais pas parce que ça ils ne publient pas, mais on pourrait le savoir lors de l'assemblée générale, mais ils ont cet avantage de pouvoir louer le terrain aux personnes qui le souhaitent, ce qui est une source de revenus. Ce qui d'ailleurs avait modifié l'attitude de Monsieur le président à l'époque. Le padel et le tennis appartiennent à la même fédération. Monsieur LERNON, d'ailleurs sa santé devait décliner rapidement par la suite, ne souhaitait pas s'occuper du padel, mais quand il a appris, je suppose, que l'occupation de la salle pourrait être l'objet d'une location, le tennis a commencé à s'intéresser au padel. Seulement, nous aussi, en ce qui concerne la gestion des réservations. Donc pour l'instant, la question est là, ce sera sans doute la mairie qui va s'occuper de gérer les réservations. C'était pour répondre indirectement à votre question.*

Monsieur le Maire : *Pour le public et pour pas mal d'élus quand même, le padel c'est un sport de raquette qui est un mélange de tennis et de squash et qui est en train de doubler le tennis en termes de licenciés. C'est un sport qui a vraiment le vent en poupe et les terrains se louent à l'heure. Souvent, ça se joue à quatre et en général, c'est 15 € par personne, donc ça fait 60 € de l'heure, vous voyez en termes de location. C'est quelque chose d'intéressant. La ville, on a prévu de louer nos terrains de padel avec un système de réservation, avec des codes certainement, on paiera, on aura un code, on arrive sur place, on met le code, la porte s'ouvre, ça s'allume, puis au bout d'une heure, ça se coupe, puis on est enfermé, on n'a pas mangé, on est libéré le lendemain matin.*

SUBVENTIONS FONCTIONNEMENT – ENSEIGNEMENT Année 2025

	Conseil Municipal	
Nom de l'association	**Décision du Conseil Municipal**	**Vote du Conseil Municipal**
Coopérative Scolaire Jean Monnet	**550 €**	**UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS** **1 Abstention : M. BAJODEK**
Coopérative Scolaire Jacques Prévert	**550 €**	
Coopérative Scolaire Ecole Maternelle Françoise Dolto	**314 €**	
Coopérative Scolaire Ecole Maternelle Jean Lebas	**188 €**	
Coopérative Scolaire Ecole Maternelle Jules Ferry	**202 €**	
Coopérative Scolaire Ecole Maternelle Batisse et Laïte	**182 €**	
Coopérative Scolaire Ecole Primaire Janssoone	**386 €**	
Coopérative Scolaire Ecole Primaire Jean Macé	**458 €**	
Coopérative Scolaire Ecole Primaire Paul Bert	**354 €**	
Coopérative Scolaire Ecole Primaire Condorcet	**246 €**	
Coopérative Scolaire Ecole Sainte Maxellende (Maternelle et Primaire)	**372 €**	

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS EXTERIEURES ET D'UTILITE PUBLIQUE – ANNEE 2025

	Conseil Municipal		
Nom de l'association	**Décision du Conseil Municipal**	**Ne prend pas part au vote**	**Vote du Conseil Municipal**
Société d'Entraide des membres de la Légion d'Honneur	120 €	-	**UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS** **1 Abstention : M. BAJODEK**
Association des Paralysés de France	400 €	-	
Institut Pasteur	150 €	Mme THUILLEZ	
SOS Villages d'Enfants	180 €	-	
ADAPT	130 €	-	
Les Papillons Blancs du Cambrésis	130 €	-	
Institut de Recherche sur le Cancer	1 000 €	Mme THUILLEZ	
AFM Téléthon	1 500 €	-	

Affaire suivie par Madame DEBOUDT, Directrice Générale des Services
Délibération transmise en sous-préfecture le 24/04/2025

20. SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX DIFFÉRENTS COMITÉS DE QUARTIER - MODIFICATION

Monsieur Bernard POULAIN, Adjoint au Maire, rappelle que par délibération du 15 mars 2023 le Conseil Municipal a adopté les dispositions suivantes sur propositions de la Commission Animations et Fêtes :

- Fête Foraine Simple : **475 €**
- Fête Foraine + Repas Dansant avec DJ : **950 €**
- Fête Foraine + Repas Dansant avec Orchestre : **1 190 €**
- Fête Foraine + Repas Dansant avec DJ et Animation : **1 190 €**
- Fête Foraine + Repas Dansant avec Orchestre et Animation : **1 425 €**
- Possibilité d'aide supplémentaire en cas de spectacle exceptionnel suivant avis de la Commission des Fêtes : **665 €**

Ces subventions sont versées une fois la fête réalisée et après vérification par Monsieur l'Adjoint aux Fêtes et Animations.

Afin de préfinancer les activités, une avance de 400 € à valoir sur lesdites subventions est versée.

Elles concernaient les comités de quartier suivants :
- Comité des Fêtes du Quartier Négrier,
- Comité des Fêtes du Boulevard Jean Jaurès,
- Comité des Fêtes du Quartier d'Audencourt,
- Comité des Fêtes du Quartier de la Gare,
- Comité des Fêtes du Rosaire.

En 2024, un nouveau comité de quartier (Maupassant) a été créé.
Afin que ce nouveau comité de quartier puisse également bénéficier des subventions, il convient de mettre à jour la délibération.

Monsieur POULAIN propose donc au Conseil Municipal :

- de maintenir jusqu'à nouvelle délibération les montants des subventions repris ci-avant,

- d'accorder le versement d'une avance de 400 € à valoir sur lesdites subventions,

- de valider la liste des comités de quartier bénéficiaires, à savoir :
  - Comité des Fêtes du Quartier Négrier,
  - Comité des Fêtes du Boulevard Jean Jaurès,
  - Comité des Fêtes du Quartier d'Audencourt,
  - Comité des Fêtes du Quartier de la Gare,
  - Comité des Fêtes du Rosaire.
  - Comité des Fêtes du quartier Maupassant.

En cas d'accord, les crédits seront inscrits aux BP des exercices concernés.

Monsieur le Maire : *Tu veux rajouter quelque chose ?*

Monsieur POULAIN : *On a commencé à modifier un petit peu c'est parce que malheureusement pour les fêtes foraines on a accepté les petits circuits de motos, les gonflables parce qu'il y a de moins en moins de forains qui veulent venir s'installer pour trois jours. Déjà, la nôtre sur la place du mois de septembre est à cheval, ce n'est pas parce que je m'appelle Poulain que je dis qu'elle est à cheval, mais on a du mal.*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
1 ABSTENTION : M. BAJODEK

Affaire suivie par Madame DEBOUDT, Directrice Générale des Services
Délibération transmise en sous-préfecture le 24/04/2025

21. DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – CLUB DE GYMNASTIQUE SAINTE MAXELLENDE CAUDRY – APPROBATION

Monsieur Claude DOYER, Adjoint au Maire, expose que le club de gymnastique Sainte Maxellende nous a fait part de la vétusté de plusieurs de leurs équipements.

Malgré les nombreuses actions menées, le club n'a pas la possibilité, financièrement, de changer tous les agrès et ainsi de remettre la salle en sécurité.

Ils ont donc sollicité la ville de Caudry en vue d'obtenir une participation financière.

Une liste des agrès à remplacer en priorité a été établie et son coût s'élève à 2 905 €.

La commission des sports, réunie le 17/03/2025, a émis un avis favorable pour accorder une subvention exceptionnelle de 2 905 € au club.

En conséquence,

Monsieur DOYER propose au Conseil Municipal de suivre cet avis et propose :

→ le versement d'une subvention de 2 905 € au club de la gymnastique Sainte Maxellende.

En cas d'accord, les crédits correspondants seront prévus au budget de l'exercice en cours.

Monsieur BAJODEK : *Je voudrais faire simplement faire une remarque. Je ne remets absolument pas en cause tout le bien que fait la Sainte-Maxellende, puis tous les parents sont très satisfaits des cours qui sont dispensés pour leurs enfants. Par contre, je reviens un peu sur cette automaticité. On achète du nouveau matériel, donc on va voir la mairie et la mairie paye, subvention exceptionnelle. Est-ce que, justement, vous qui êtes conseiller départemental, Monsieur le Maire, il n'y a pas des dispositifs départementaux qui auraient pu prendre en charge cette dépense ? Parce que je ne pense pas que la Sainte-Maxellende le sollicite régulièrement, donc on aurait pu penser que pour certains investissements comme çà, l'aide à l'initiative locale par exemple, auraient pu être quelque chose de tout à fait mobilisable. Donc je vais m'abstenir sur la question. Je ne remets pas en cause tout ce que fait de bien cette association, je dis simplement qu'on aurait peut-être pu aussi taper à d'autres portes.*

Monsieur DOYER : *Ce ne sera pas une réponse qui correspond parfaitement à votre question, mais ceci pour préciser que les experts qui sont passés dans cette salle avaient estimé à environ 7 000 € le coût des réparations qu'ils jugeaient nécessaires. Le club lui a estimé, après avoir revu la question, qu'il pouvait momentanément se contenter de ces 3 000 € qui représentent le minimum pour la sécurité absolue. Toutefois, je conviens que ça ne répond pas précisément à votre remarque, mais c'était pour que vous soyez informé de la démarche du club.*

Monsieur BAJODEK : *Si je peux me permettre simplement de réagir à ce que vient de dire le Docteur, avec ces éléments-là, je maintiens ma position puisque c'est reculer pour mieux sauter. Pourquoi ne pas acheter directement le bon matériel pour garantir de façon pérenne la sécurité des utilisateurs avec le concours de la commune et du département ?*

Monsieur COLLIN : *Avant, je crois qu'on achetait le matériel, on mettait à disposition, ce qui nous permettait de récupérer la TVA. Non, ce n'est pas ça ?*

Monsieur le Maire : *Non, on l'a déjà fait pour la Sainte-Maxellende, il y avait un tapis qui avait été acheté. À l'époque, on avait déjà fait ça.*

Monsieur DOYER : *Puis ça permettait de récupérer.*

Monsieur BAUDOUX : *(début propos inaudible) que la mairie avait permis d'acheter.*

Monsieur le Maire : *Après, c'est pour notre salle de sport, ça vient l'améliorer, ça aide nos lycéens, nos collégiens qui l'utilisent également. Ça reste à demeure, c'est dans notre salle, c'est un peu la même histoire que quand on a financé les nouveaux parcours d'escalade, ça vient dans notre salle, ça reste à demeure, donc c'est normal qu'on participe. Après, pour les AIL, on est plutôt sur du fonctionnement que de l'investissement. On privilégie le fonctionnement que l'investissement. Par exemple, c'est un peu comme le FDVA dans le développement de l'activité, mais une association qui va faire un événement exceptionnel, par exemple pour ses 10 ans, 20 ans, etc, ça rentre purement dans l'AIL, mais c'est moins pour l'investissement.*

Monsieur BAJODEK : *(début propos inaudibles)... les agrès qu'il faut remplacer parce qu'à l'époque, par exemple, on avait acheté le ring de boxe, ça aurait pu passer sur ce type de fonds.*

Monsieur le Maire : *Je ne sais pas, Aurélien, tu peux nous dire. Monsieur le Président, tu as le droit de parler. Tu ne prends pas part au vote, mais tu as le droit de parler.*

Monsieur BAUDOUX : *Je ne prendrai pas part au vote. Tout a été dit pour compléter les propos de...*

Monsieur le Maire : *Les agrès, c'est quoi ? On demande.*

Monsieur BAUDOUX : *Par exemple, au niveau de la barre asymétrique où les barres justement des barres asymétriques sont très vétustes et pour la manipulation et pour l'évolution des enfants, c'est très dangereux.*

Monsieur le Maire : *À part la barre asymétrique, encore quoi d'autre ?*

Monsieur BAUDOUX : *Alors, de tête, je ne sais plus, mais on pourra vous communiquer si vous le souhaitez, Monsieur BAJODEK.*

Monsieur le Maire : *Il y a l'annexe.*

Monsieur BAUDOUX : *Juste pour compléter aussi les propos, on a aussi tapé, je vous rassure, Monsieur Bajodek, à l'Agence Nationale du Sport.*

Monsieur le Maire : *Là, c'était le montant global, c'était combien le montant global de l'investissement ? 5 660, et on participe à hauteur de 2 900.*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
1 ABSTENTION : M. BAJODEK
M. BAUDOUX NE PARTICIPE PAS AU VOTE

Affaire suivie par Madame DEBOUDT, Directrice Générale des Services
Délibération transmise en sous-préfecture le 24/04/2025

22. PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE PRIVÉE SAINTE MAXELLENDE – ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025 – VERSEMENT 2025 A L'OGEC SAINTE MAXELLENDE

Madame Patricia NAVEZ, Conseillère Municipale, rappelle que la participation de la commune aux dépenses de fonctionnement de l'école privée Sainte Maxellende constitue une dépense obligatoire.

Depuis 1990, date de la signature d'une convention entre l'Etat et l'OGEC Sainte Maxellende, organisme de gestion de l'école privée Sainte Maxellende, la Ville de Caudry participe financièrement aux dépenses de fonctionnement de cette école.

Le montant de la contribution s'évalue à partir des dépenses de fonctionnement des écoles publiques et du calcul du coût moyen d'un élève du public en tenant compte du nombre d'enfants caudrésiens fréquentant les classes maternelles et élémentaires de cette école.

Pour l'année scolaire en cours, 38 enfants caudrésiens fréquentent l'école maternelle et 67 l'école élémentaire.

Le coût moyen d'un élève en école maternelle a été fixé à 1 036,78 € soit une participation communale de 39 397,55 € ;

Le coût moyen d'un élève en école élémentaire a été fixé à 451,33 €, soit une participation communale de 30 239,17 € ;

Ce qui représente un total de 69 636,72 € à verser à l'OGEC Sainte Maxellende.

Pour mémoire, l'an dernier, cette participation s'est élevée à 71 879,13 € pour 48 enfants caudrésiens en maternelle et 65 en élémentaire.

- En cas d'accord, les crédits seront inscrits à l'article 6558 du BP 2025.

Monsieur le Maire : *C'est noté dans les propos liminaires, c'est une dépense obligatoire.*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
1 ABSTENTION : M. BAJODEK

Affaire suivie par Madame BRICHE BOCQUET, Directrice des Affaires Juridiques et Scolaires
Délibération transmise en sous-préfecture le 24/04/2025

23. CONSOMMABLES INFORMATIQUES – ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

Monsieur Alain RIQUET, Adjoint au Maire, expose :

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 4 Mars 2014, a décidé d'accorder une dotation aux coopératives de chaque école pour leur permettre de gérer elles-mêmes leurs achats de consommables informatiques.

Cette dotation est calculée en fonction des effectifs de chaque école à raison de 8 € par élève d'école maternelle et 10 € par élève d'école élémentaire.

Pour information, suite à la fin du contrat de maintenance des photocopieurs dans les écoles maternelles, il a été proposé, pour l'année scolaire 2024 – 2025, en accord avec Monsieur le Maire, 2 solutions :

1/ garder la subvention « consommables informatiques » dans sa totalité avec le remplacement du photocopieur mais toujours en noir et blanc,

2/ subvention sous forme d'un forfait de 200 euros pour couvrir les frais annexes liés au papier et à l'encre et obtenir un photocopieur couleur.

Seules les écoles maternelles Françoise Dolto et Jules Ferry ont souhaité un photocopieur couleur (donc subvention sous forme d'un forfait de 200 euros).

Soit pour l'année scolaire 2024-2025 :
- Coopérative de l'école Jean Macé : 2 290 €
- Coopérative de l'école Janssoone : 1 930 €
- Coopérative de l'école Paul Bert : 1 770 €
- Coopérative de l'école Condorcet : 1 230 €
- Coopérative de l'école Françoise Dolto : 200 €
- Coopérative de l'école Jean Lebas : 752 €
- Coopérative de l'école Jules Ferry : 200 €
- Coopérative de l'école Batisse et Laïte : 728 €

Monsieur RIQUET invite le Conseil Municipal à entériner ces propositions établies par la Commission Municipale de l'Enseignement, ainsi qu'à accomplir toutes formalités en résultant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
1 ABSTENTION : M. BAJODEK

Affaire suivie par Madame BRICHE BOCQUET, Directrice des Affaires Juridiques et Scolaires
Délibération transmise en sous-préfecture le 24/04/2025

24. PERSONNEL COMMUNAL – DEMANDE D'AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE À UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ – APPROBATION

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-23-2° ;

Monsieur Didier BONIFACE, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal que la Mairie de Caudry peut faire appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article L.332-23-2° du code général de la fonction publique précité;
Monsieur BONIFACE informe qu'en prévision de la période estivale, il est nécessaire de renforcer certains services communaux pour la période s'étalant du 1er juin au 30 septembre 2025;

Monsieur BONIFACE demande donc au Conseil Municipal l'autorisation de recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à cet accroissement saisonnier d'activité.

A ce titre, sont ouverts 10 postes à temps complet ou non complet dans les grades d'Adjoint Technique et d'Adjoint Administratif relevant de la catégorie hiérarchique C avec une répartition établie comme suit :

Service	Grade	Fonction	Temps de travail	Nombre	Période
Standard / Etat Civil	Adjoint Administratif	Agent d'accueil	Temps complet	2	Du 01/07 au 31/08/25
Bibliothèque	Adjoint Administratif	Agent d'accueil	Temps non complet 20H / semaine	1	Du 01/07 au 31/08/25
Foyer Schweitzer	Adjoint Technique	Agent technique	Temps complet	1	Du 01/07 au 31/08/25
Cinéma	Adjoint technique	Agent d'accueil / Caisse	Temps complet	1	Du 01/06 au 31/08/25
Espaces verts	Adjoint Technique	Agent technique	Temps complet	2	Du 01/07 au 30/08/25
Voirie	Adjoint Technique	Agent technique	Temps complet	1	Du 01/07 au 30/08/25
Musée	Adjoint Administratif	Agent d'accueil et guide	Temps non complet 20H/semaine	1	Du 01/07 au 31/08/25
Service Audit, Études, Logement et jeunesse	Adjoint Administratif	Agent administratif	Temps complet	1	Du 01/07 au 31/08/25

Ce tableau a été établi en fonction des besoins répertoriés liés aux demandes de congés estivaux des agents, cependant, tous les postes ne seront pas nécessairement pourvus.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter dix agents contractuels conformément au tableau susmentionné

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs au recrutement de ces emplois saisonniers.

En cas d'accord, les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Monsieur le Maire : *Il faut noter cette phrase : tous les postes ne sont pas nécessairement pourvus. Donc on vous propose de prendre acte du recrutement potentiel de 10 personnes, mais on ne fera pas forcément, mais si on en met 5 et qu'on en veut 6, on ne pourra pas.*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Affaire suivie par Madame GABET, Directrice des Ressources Humaines
Délibération transmise en sous-préfecture le 24/04/2025

25. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE PARTIE DU LOCAL DE LA CROIX-ROUGE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION ESQUISS - APPROBATION

Madame Martine THUILLEZ, Adjointe au Maire, expose :

À ce jour, l'association Esquiss, régie par la loi du 1er juillet 1901 et représentée par Mme Frédérique LASCAR, Présidente de l'association, dont le siège social est situé au 80, rue du Maréchal Leclerc, 59540 Caudry, ne dispose d'aucun lieu pour stocker son matériel. Cette situation devient préoccupante au regard des représentations de l'association, qui rencontre des difficultés liées au stockage de ses décors, costumes et autres équipements.
Le local de la Croix-Rouge de Caudry situé au 38, rue d'Alençon, appartenant à la commune, pourrait être une solution adaptée à ce besoin. En effet, le bâtiment dispose d'un grenier d'environ 153,7 m², dont l'association *Esquiss* n'utiliserait que la moitié, soit environ 76,85 m², afin d'y entreposer son matériel.

Cette mise à disposition serait effectuée à titre gratuit et sans contrepartie pour l'association Esquiss.

En conséquence, Madame THUILLEZ propose au Conseil Municipal :

- de bien vouloir approuver la mise à disposition à titre gratuit de la moitié du grenier du bâtiment de la Croix-Rouge situé au 38, rue d'Alençon à Caudry, au profit de l'association Esquiss afin d'y stocker son matériel,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette mise à disposition et la convention ci-annexée.

Monsieur le Maire : *Merci Martine. J'en profite pour féliciter Esquiss pour le dernier spectacle. Je ne sais pas qui y était, levez la main ceux qui y étaient. J'y étais, vraiment un magnifique spectacle, superbe et puis remercier également l'équipe du théâtre qui est toujours sur le pont, qui accueille toujours bien les gens. On a de très bonnes remontées et l'équipe du théâtre m'a dit qu'il y avait des troupes professionnelles qui n'étaient pas aussi bien qu'Esquiss.*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Affaire suivie par Monsieur PLISSON, Directeur des Services Techniques et des Sports
Délibération transmise en sous-préfecture le 24/04/2025

26. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE MATÉRIEL SCÉNIQUE À L'ASSOCIATION "LES TONTONS ROCKEURS" DANS LE CADRE DU FESTIVAL "LES CHARIOTS FURIEUX 4" LES 4 ET 5 JUILLET 2025 - APPROBATION

Madame Claudine PLUCHART, Conseillère Municipale, expose :

L'association "Les Tontons Rockeurs" a sollicité la Ville de Caudry pour le prêt gracieux de matériel scénique en vue de l'organisation du festival "Les Chariots Furieux 4", qui se tiendra les vendredi 4 et samedi 5 juillet 2025 au complexe sportif Pierre de Coubertin. Cet événement contribue à l'animation culturelle locale et favorise la dynamique associative.

Conformément à la politique municipale de soutien aux initiatives culturelles et associatives, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser ce prêt de matériel selon les conditions définies ci-après.

Après en avoir délibéré, Madame PLUCHART propose au Conseil Municipal :

- D'accorder à l'association "Les Tontons Rockeurs" le prêt du matériel scénique suivant :
    - 1x Yamaha CL5 dans son flycase
    - 1x Rack I/ DANTE 32IN/16 OUT + 16 IN/ 8 OUT dans son flycase
    - 6x enceintes retour LACOUSTIC 115 XT HiQ dans leur flycase
    - 3x Ampli LA8 LACOUSTIC
    - 6x enceintes retour APG DS15S dans leur flycase
    - 8x SUNSTRIP avec leurs oreilles
    - 6x PAR LED STARWAY SLIMKOLOR 1810UHD
    - 1x Set de câbles XLR 3points
    - 1x set de câbles DMX 5 points
    - 6x câbles speakon 20 mètres
    - 15x prolongs 16A 10 mètres
    - 15x prolongs 16A 5 mètres
    - 6x pendrillons
    - 1x MDG Atmosphère + bouteille Co^2
    - 6x grands pieds de micro
    - 6x petits pieds de micros

- De préciser que ce prêt est consenti à titre gratuit.

- D'exiger de l'association la souscription d'une assurance couvrant les dommages éventuels causés au matériel prêté ainsi qu'une attestation de responsabilité civile.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition ci-annexée du matériel scénique entre la Ville de Caudry et l'association "Les Tontons Rockeurs Entertainment" et de l'autoriser à accomplir toutes formalités en résultant.

Monsieur le Maire : *Vous avez compris, c'est pour des questions d'assurance. On prête du matériel tous les ans, mais on doit prendre cette délibération en cas de problème, si jamais il y a un problème pour que l'assurance puisse couvrir.*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Affaire suivie par Monsieur GRASSART, Directeur du Pôle Culturel
Délibération transmise en sous-préfecture le 24/04/2025

27. APPROBATION DES PRINCIPES DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Monsieur Marc DEVIENNE, Conseiller Municipal, expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2212-2 et L.7311-1 relatifs aux pouvoirs de police du maire et à la gestion des risques majeurs,

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile,

Vu le décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au Plan Communal de Sauvegarde (PCS),

Vu les risques identifiés sur le territoire communal et les obligations légales en matière de préparation et de réponse aux situations de crise,

Vu la délibération 08-02-2023/Q09 en date du 8 février 2023 du Conseil Municipal de Caudry,

Considérant que le Plan Communal de Sauvegarde constitue un outil indispensable pour anticiper et gérer les situations d'urgence, visant à protéger la population et à garantir la continuité des services publics essentiels,
Considérant que le projet de PCS a été élaboré en concertation avec les services municipaux, les partenaires institutionnels ainsi que les acteurs locaux de la sécurité civile,

Monsieur DEVIENNE expose au Conseil Municipal que le projet de PCS, préparé en collaboration avec les différents acteurs concernés, inclut une organisation opérationnelle détaillée pour répondre de manière efficace aux risques identifiés.

Les risques recensés se répartissent principalement en deux grandes catégories : Les risques naturels et les risques technologiques.

De plus, de nouvelles menaces émergent, notamment les risques sanitaires et des menaces majeures tel que la cybercriminalité et la menace terroriste.
Ces risques exigent une vigilance continue, car ils peuvent impacter la vie quotidienne de chacun.

L'organisation proposée inclut notamment :

- L'identification des risques majeurs susceptibles de concerner le territoire communal, et des enjeux.

- La mise en place d'une structure opérationnelle claire, avec une répartition des missions entre élus, agents municipaux et autres intervenants, ainsi que la définition du poste de commandement communal.

- L'identification des moyens humains, matériels et logistiques nécessaires à la gestion des crises.

- La définition des procédures d'alerte, d'information et de protection à mettre en œuvre pour assurer la sécurité de la population en situation d'urgence.

- La création d'un Document Communal d'Information sur les Risques Majeurs (DICRIM) à destination de la population.

Ainsi, le Conseil Municipal est appelé à approuver les principes du Plan Communal de Sauvegarde, tel qu'élaboré, pour renforcer la préparation et la gestion des crises sur le territoire communal.

Il est précisé que le Maire prendra un arrêté portant approbation du PCS et du DICRIM. Ces derniers feront l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application et à la prise en

compte de nouveaux risques ou évolutions contextuelles.

Le PCS et le DICRIM seront tous les deux disponibles en Mairie, ainsi que sur le site internet de la Commune.
La version du PC consultable par le public est une version épurée, celui-ci incluant dans son état d'origine des données sensibles et confidentielles.

Il est précisé que le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et le Document Communal d'Information sur les Risques Majeurs (DICRIM) joints à cette délibération sont des projets susceptibles de faire l'objet de modifications avant l'arrêté d'approbation, en fonction des retours du Conseil Municipal ainsi que des recommandations des autorités compétentes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve les principes du Plan Communal de Sauvegarde de la Commune de Caudry

- Autorise Monsieur le Maire à prendre l'arrêté municipal portant approbation du PCS et du DICRIM et à entreprendre toutes les démarches nécessaires à leur mise en œuvre

- Précise que ces documents feront l'objet de mises à jours régulières afin d'assurer leur adaptation à toutes les évolutions.

Annexes :
- Plan Communal de Sauvegarde – version projet
- DICRIM – version projet

Monsieur DEVIENNE: *Je tiens à remercier tout particulièrement Madame Emeline Lepreux qui bosse là-dessus depuis des mois et des mois, qui a dû téléphoner je ne sais combien de fois, envoyer des dizaines et des dizaines de mails à ceux qui ne répondaient pas, je présume et quand je parle de mise à jour, ça va être sans arrêt parce que faire un PCS pour Béthencourt ou Mazinghien et en faire un à Caudry, c'est autre chose, énormément de lieux vulnérables, des établissements scolaires, une zone économique, une zone industrielle, énormément de personnes-ressources, donc des commerçants, des bâtiments, des personnes qui savent faire quelque chose, des spécialistes. Puis on aura énormément de bénévoles, je compte là-dessus, comme pendant la Libération. Merci, Emeline.*

Monsieur le Maire : *Merci, Emeline et toi merci, Marc parce que tu as bien bossé dessus. Vous l'avez compris, si jamais un jour il y avait une grosse catastrophe, plutôt que de se regarder dans le blanc des yeux et de savoir qui fait quoi, là, tout est écrit. On sait qu'il y a tout un système de contacts téléphoniques en pyramide, il y a un état-major qui est mis en place, etc, avec comment on organise les ravitaillements. Tout est prévu. C'est écrire le scénario en cas de catastrophe. Merci pour le travail réalisé.*

Monsieur DEVIENNE : *Comme dit Denis, c'est un mini plan ORSEC, mais à l'échelon de la commune.*

Monsieur le Maire : *C'est ça. C'est vrai qu'on a vécu tous, les élus qui sont d'astreinte, des petites catastrophes et on est déjà perdu quand il faut reloger des gens, des machins comme ça. Alors demain, s'il y avait vraiment une grosse inondation, un tremblement de terre, la centrale de Gravelines qui pète, on ne sait pas trop...*

Monsieur DEVIENNE: *C'est vrai qu'on n'est pas soumis aux mêmes risques naturels que dans le Sud. On n'aura pas d'immersion marine, on n'aura pas de grosses inondations parce qu'on peut avoir du ruissellement, mais on n'est pas à l'abri d'une tornade, un tremblement de terre comme c'était dans la Somme il y a deux ans. C'est d'ailleurs ce tremblement de terre qui a rendu obligatoire les PCS pour toutes les communes du Nord. Après, on n'est pas à l'abri d'un gros accident sur la route avec un camion avec du produit chimique ou un accident ferroviaire et la*

centrale nucléaire de Gravelines alors c'est vrai que ce n'est pas la centrale la plus proche, parce que la plus proche est Chooz dans les Ardennes, mais les vents dominants viennent de Gravelines et en quelques heures, ça arrive chez nous.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Affaire suivie par Madame LEPREUX, Directrice Adjointe des Services Techniques et des Sports
Délibération transmise en sous-préfecture le 24/04/2025

INFO 1 : Décisions de Monsieur le Maire :

Désignation	Service émetteur
1-Fixation du tarif des convois et transports funéraires	Pompes Funèbres
2-Renouvellement du bail de locaux à usage de bureaux	Services Techniques

Monsieur le Maire : *Messieurs, dames, l'ordre du jour est maintenant terminé. Merci pour votre participation active. On devrait normalement se retrouver pour le prochain conseil municipal le 10 juin. Bonne soirée à toutes et tous.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h25.

Le Maire,

VILLE DE CAUDRY (NORD)

Frédéric BRICOUT